2m11.3169.1

1464618
V.003

Université de Montréal

Le Québec est-il bénéficiaire net de son union fiscale avec le Canada ?

Par Olivier Roy

Département des Sciences Économiques

Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

En vue de l'obtention du grade de maîtrise

En Sciences Économiques

Juillet 2003

Copyright Olivier Roy 2003

HB
38
U54
2003
V.003

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Le Québec est-il bénéficiaire net

De son union fiscale avec le Canada?

Présenté par :

Olivier Roy

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Léonard Dudley
président-rapporteur

François Vaillancourt
Directeur de recherche

Claude Montmarquette
membre du jury

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

RÉSUMÉ v

ABSTRACT vi

1. CHAPITRE 1 : LE QUÉBEC EST-IL BÉNÉFICIAIRE NET DE SON UNION FISCALE AVEC LE RESTE DU CANADA ? 1

1.1. CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE 1
1.2. REVUE DE LA LITTÉRATURE ET HISTORIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE 2
1.3. PRATIQUES INTERNATIONALES 7
1.3.1. Écosse 7
1.4. MÉTHODOLOGIE PRIVILÉGIÉE ET HYPOTHÈSES 9
1.4.1. Difficultés d'application de la méthode des bénéfices 10
1.4.2. Composition des recettes et des dépenses du gouvernement fédéral 15
1.4.3. Définition et traitement des dépenses 16
1.4.4. Composition détaillée des dépenses 19
1.4.5. Définition et traitement des recettes 21
1.4.6. Composition détaillée des recettes fédérales 23

2. CHAPITRE 2: CORRECTIONS ET RÉSULTATS 30

2.1. CORRECTIONS AU NIVEAU DES RECETTES 30
2.1.1. Autres corrections au niveau des recettes 30
2.2. MÉTHODE DES BÉNÉFICES SELON LE CRITÈRE UTILISÉ 34
2.2.1. Méthode des bénéfices avec le critère de la population 34
2.2.2. Méthode des bénéfices avec le critère du PIB 34
2.2.3. Méthode des bénéfices avec le critère du CUPO 35
2.3. RÉSULTATS 38

2.3.1. Résultats de la méthode des bénéfices avec les critères de répartition de la population et du pib. 41
2.3.2. Dates importantes 45
2.3.3. Évolution des recettes et des dépenses de l'administration fédérale 46
2.3.4. Résultats avec la méthode des bénéfices inspirée du cupo 47
2.4. CONCLUSION 52

3. CHAPITRE 3: LES DÉTERMINANTS DES DÉPENSES FÉDÉRALES NETTES 53

3.1. ATTENTES FACE AUX RÉSULTATS 55
3.2. RÉSULTATS DU MODÈLE 55
3.2.1. Autocorrélation 55
3.2.2. Modèle avec critère de population 56
3.2.3. Modèle avec le critère du PIB 57
3.3. CORRECTIONS APPORTÉES AU MODÈLE 58
3.3.1. Modèles partiellement corrigés pour la présence d'une racine unitaire 58
3.3.2. Modèles corrigés pour la présence d'une racine unitaire 60
3.4. CONCLUSION 61

ANNEXE A : 65

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES PAGE

TABLEAU ISYNTHÈSE DES ÉCARTS CALCULÉS SELON LA MÉTHODE DES BÉNÉFICES DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS EN MILLIONS DE DOLLARS. 6

TABLEAU II MÉTHODE DES BÉNÉFICES APPLIQUÉE PAR LE CD HOWE POUR L'ANNÉE 1975-1976 EN MILLIONS DE $..... 6

TABLEAU III RÉSULTATS FINANCIERS DU ROYAUME-UNI ET ÉCOSSE EN 1999 EN MILLIONS DE LIVRES 8

TABLEAU IV PART DU QUÉBEC DANS LA DETTE FÉDÉRALE SELON LE CRITÈRE DE RÉPARTITION CHOISI..... 14

FIGURE 1.1 PART DU QUÉBEC DANS LA POPULATION ET LE PIB CANADIEN DE 1961 À 1999 15

FIGURE 1.2 ÉVOLUTION DE L'IMPORTANCE DES POSTES DE DÉPENSES FÉDÉRALES EFFECTUÉES AU QUÉBEC 17

TABLEAU V COMPOSITION DES DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE AU QUÉBEC EN MILLIONS DE DOLLARS 18

TABLEAU VI POSTES DES DÉPENSES FÉDÉRALES AU CANADA EN MILLIONS DE DOLLARS EN 1999..... 20

FIGURE 1.3 ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES RECETTES FÉDÉRALES PERÇUES AU QUÉBEC 22

TABLEAU VII POSTES DE RECETTES FÉDÉRALES AU CANADA EN MILLIONS DE DOLLARS EN 1999 24

TABLEAU VIII COMPOSITION DES RECETTES FÉDÉRALES PROVENANT DU QUÉBEC EN MILLIONS DE DOLLARS 25

TABLEAU IX INCIDENCE LÉGALE VS RÉELLE DES IMPÔTS DIRECTS RETENUS 27

TABLEAU X RECETTES FÉDÉRALES AVANT ET APRÈS CORRECTIONS EN MILLIONS DE DOLLARS..... 33

TABLEAU XI IMPORTANCE RELATIVE DES 2 CA SOUS LE RÉGIME FORAL EN 1998..... 36

TABLEAU XII CRITÈRE DE RÉPARTITION PAR POSTE DE DÉPENSES FÉDÉRALES 38

TABLEAU XIII NIVEAUX DE DÉPENSES SELON LE CRITÈRE UTILISÉ EN MILLIONS DE $..... 40

TABLEAU XIV BÉNÉFICES NETS SELON LE CRITÈRE UTILISÉ 42

FIGURE 2.1 ÉVOLUTION DU BÉNÉFICE NET DU QUÉBEC SELON LE CRITÈRE UTILISÉ 43

FIGURE 2.2 ÉVOLUTION DES BÉNÉFICES NETS EN DOLLARS PAR RÉSIDENTS DU QUÉBEC 44

FIGURE 2.3 ÉVOLUTION DES BÉNÉFICES NETS EN % DU PIB DU QUÉBEC 45

TABLEAU XV ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS 46

FIGURE 2.4 ÉVOLUTION DES RATIOS DES DÉPENSES ET RECETTES DU QUÉBEC SUR CANADA 47

TABLEAU XVI RÉSULTATS SELON LA MÉTHODE DES BÉNÉFICES INSPIRÉE DU CUPO 48

FIGURE 2.5 ÉVOLUTION DES PERTES OU BÉNÉFICES NETS DES RÉSIDENTS DU QUÉBEC EN MILLIONS DE DOLLARS 49

FIGURE 2.6 ÉVOLUTION DES BÉNÉFICES OU PERTES NETS EN DOLLARS PAR HABITANT DU QUÉBEC 50

FIGURE 2.7 ÉVOLUTION DES BÉNÉFICES OU PERTES NETS EN % DU PIB DU QUÉBEC 51

TABLEAU XVII VALEUR DE L'INDEX D'ATTRIBUTION SELON LE CRITÈRE POUR LE QUÉBEC EN 1999 51

TABLEAU XVIII LES VALEURS DES DIFFÉRENTES VARIABLES UTILISÉES DANS LE MODÈLE 54

TABLEAU XIX RÉSULTATS DE LA RÉGRESSION AVEC LE CRITÈRE DE LA POPULATION 57

TABLEAU XX RÉSULTATS DE LA RÉGRESSION AVEC LE CRITÈRE DU PIB 57

TABLEAU XXI RÉSULTAT DU MODÈLE CORRIGÉ CRITÈRE POPULATION 59

TABLEAU XXII RÉSULTAT DU MODÈLE CORRIGÉ CRITÈRE PIB 59

TABLEAU XXIII CRITÈRE POPULATION 60

TABLEAU XXIV CRITÈRE PIB 60

RÉSUMÉ

Cette étude se divise en deux parties. La première se propose de déterminer si le Québec est bénéficiaire net au niveau de son union fiscale avec le Canada et à dégager une méthode d'analyse à cet effet.

La méthode privilégiée dans cette étude est la méthode des bénéfices. Cette méthode vise à mesurer et à comparer les quantités nettes de consommation de biens et services publics d'un résident d'un territoire en fonction du fardeau de taxe qu'il assume. Selon la méthode des bénéfices, le Québec est bénéficiaire net de son association fiscale avec l'administration fédérale pour l'ensemble de la période d'étude (1961-1999).

Nous avons tout d'abord appliqué la méthode des bénéfices traditionnelle qui utilise le poids de la population du Québec dans la population totale canadienne comme critère de répartition des biens et services publics reçus. De plus, nous avons utilisé la méthode des bénéfices utilisant plutôt le poids relatif du PIB du Québec dans le PIB canadien.

La deuxième partie de cette étude traite des facteurs pouvant déterminer les bénéfices nets (dépenses fédérales nettes) du Québec.

MOTS-CLÉS

Méthode des bénéfices, dépenses, recettes, partage de la dette, gouvernement fédéral, fardeau fiscal.

ABSTRACT

This study is divided in two parts. The first one proposes a method to determinate if Quebec is a net beneficiary of its fiscal union with Canada.

The chosen method is this study is the benefit method. This method is aimed at mesuring the net consumption of public goods and services of a resident of a certain territory compared to the taxes he pays in return of these public goods and services.

According to this method, Quebec is a net beneficiary of its fiscal union with Canada for the entire studied period (1961-1999).

We first applied the traditional benefit method which uses the weight of the Quebec population in the population of Canada as a criteria of repartition of the public goods and services. Moreover, we applied a modified benefit method which uses instead the weight of the Quebec GDP int the canadian GDP.

The second part of this study is aimed at finding the determinants of the net federal expenses.

KEYWORDS

Benefit method, federal government, revenue, expenses, division of central debt.

1. CHAPITRE 1 : LE QUÉBEC EST-IL BÉNÉFICIAIRE NET DE SON UNION FISCALE AVEC LE RESTE DU CANADA ?

1.1. CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Plusieurs études ont traité des relations fiscales qu'entretiennent entre eux les divers paliers de gouvernements. Traditionnellement, ces études ont abordé la question sous deux angles principaux : premièrement, certaines examinent le partage de l'assiette fiscale et des niveaux d'autonomie fiscale, comme la Commission sur le déséquilibre fiscal[1] et d'autres tentent plutôt d'apprécier l'impact redistributif du budget fédéral compte tenu du partage de l'assiette fiscale en vigueur.

La présente étude appartient à la deuxième catégorie et tente de répondre à la question suivante : est-ce que le Québec est bénéficiaire net de la fédération canadienne au niveau fiscal ? La notion de bénéficiaire net implique qu'il faut non seulement mesurer ce que le gouvernement central verse en termes de dépenses, mais aussi ce qui a été versé à ce dernier en termes d'impôts.

Une autre méthode pour aborder la question serait de comparer la situation actuelle avec le niveau d'autonomie fiscale complet, c'est-à-dire la situation où les résidents du Québec ne versent plus de taxes, ni d'impôts au gouvernement central, mais ne reçoivent plus en contrepartie aucune dépense ou service de ce dernier. À ce chapitre, la méthode dite du coût alternatif telle que décrite dans une étude du C.D. Howe[2], analyse ce qui se passerait si on versait au gouvernement provincial québécois l'ensemble des taxes que l'on verse au gouvernement fédéral. Ainsi, on pourrait mesurer l'impact sur la quantité et la qualité des biens et services publics reçus par cette méthode qui serait la meilleure, mais qui pose un grand nombre de difficultés quant à son application. En effet, il est impossible d'affirmer

---

[1] Commission sur le déséquilibre fiscal créée par le gouvernement du Québec le 9 mai 2001, présidée par Yves Séguin.

[2] Institut de recherches C.D. Howe, *Pourquoi des bilans différents à propos des dépenses et des recettes fédérales au Québec*, Accent Québec, 1977, p.26.

avec certitude qu'un dollar d'impôt versé au gouvernement fédéral aura le même impact au niveau de la quantité, mais surtout de la qualité des biens et services publics reçus que ce même dollar d'impôt versé au gouvernement provincial. De plus, selon l'Institut des recherches CD Howe, il faudrait introduire une dimension de déséconomies d'échelle. Il faut effectivement définir les programmes de dépenses du gouvernement central qui impliquent des économies d'échelle. Dès lors, il faut réduire la quantité de ces biens ou services publics appartenant à de tels programmes pour tenir compte du fait que le gouvernement provincial ne peut produire la même quantité à un même coût. Par contre, même s'il y a une entente sur le fait qu'il faudrait corriger pour cette réalité, on est loin d'un consensus sur l'importance des économies d'échelle. On peut considérer que cela doit dépendre du programme de dépenses observé.

Par conséquent, on tentera de trouver une autre méthode applicable qui permettra de répondre à la problématique. L'objectif est donc de trouver une méthode qui permette de mesurer correctement les entrées et les sorties de fonds du gouvernement fédéral pour ainsi estimer le fardeau fiscal des résidents du Québec et quels biens et services ils ont reçu du gouvernement fédéral à travers les dépenses en échange de ce fardeau fiscal.

1.2. REVUE DE LA LITTÉRATURE ET HISTORIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE

Ce n'est pas d'hier que date la controverse au sujet de la part de taxes que le Québec verse à Ottawa. Le bal a été lancé en 1964[3] lorsqu'un député a demandé au Ministre des Finances à la Chambre des Communes combien Ottawa versait de plus ou de moins qu'il ne percevait au Québec. On a donc assisté à partir du milieu des années soixante, à la publication de plusieurs études, autant provinciales que fédérales, qui utilisent diverses méthodes et apportent diverses réponses, mais aucun consensus général n'est établi. Il faut préciser que les résultats sont très fortement influencés par les allégeances politiques de ceux qui conduisent les études. Il faut aussi mentionner que la problématique est fortement attachée à la question de l'indépendance du Québec et aux diverses options constitutionnelles, ce qui rend le débat enflammé à bien des égards. La réponse à la question du député Léon Balcer fut le Document Gordon qui dit que pour l'année 1961-

[3] Réponse du ministre des Finances à la question # 741 de Léon Balcer (député de Trois-Rivières) transformée en ordre de dépôt de document, mercredi le 22 juillet 1964.

1962, le Québec a reçu davantage qu'il n'a contribué, pour un gain net de 199 millions de dollars.

Dès 1969, un examen des effets économiques des diverses options constitutionnelles est effectué par la *Chambre de Commerce de la Province de Québec*[4]. Cet examen compare les résultats de deux études, l'une fédérale qui conclut que le Québec reçoit sa juste part des taxes qu'il verse à Ottawa et l'autre provinciale qui va dans le sens inverse, avec un manque à gagner de 339 millions de dollars.

Deux facteurs principaux expliquent cette différence : premièrement l'étude provinciale a calculé certaines dépenses du gouvernement fédéral en les attribuant où elles avaient été effectuées géographiquement, tandis que l'étude fédérale attribue ces mêmes dépenses sur une base égale per capita. À titre d'exemple, on peut citer les dépenses fédérales concernant la justice et la défense nationale. Deuxièmement, l'étude provinciale tient compte de la part du déficit attribuable au Québec, alors que l'étude fédérale ne déduit pas cette somme des dépenses du gouvernement fédéral effectuées au Québec. Ce deuxième exercice s'avère crucial pour obtenir l'effet redistributif net d'une province pour une année donnée, car en présence d'un déficit, le gouvernement fédéral dépense plus qu'il ne perçoit en taxes. Comme nous le verrons plus loin, la plupart des études conduites dans les années soixante et soixante-dix n'ont pas tenu compte de cette réalité qui a un effet déterminant sur les résultats.

Cet examen des effets économiques des options constitutionnelles conclut que les méthodes utilisées par les gouvernements provincial et fédéral sont faibles, mais que le fédéralisme devrait offrir sur le plan économique les meilleures chances de progrès pour les citoyens du Québec, car le fédéralisme représente une union douanière et un marché commun.

En 1977, une étude effectuée par le CD Howe, intitulée *Pourquoi des bilans différents à propos des dépenses et des recettes fédérales au Québec* parvient à dégager deux méthodes pour mesurer l'impact redistributif du gouvernement fédéral et ainsi déterminer les provinces bénéficiaires ou celles qui contribuent davantage qu'elles ne reçoivent : la méthode des bénéfices et la méthode des revenus-dépenses. Pour illustrer la différence entre les deux méthodes, prenons l'exemple suivant : le gouvernement fédéral fait un don

---

[4] Chambre de Commerce de la Province de Québec, *Québec, le coût de l'indépendance : une étude sur les conséquences économiques des options constitutionnelles*, 1969.

au gouvernement du Québec d'un avion assemblé en Ontario. La méthode des bénéfices impute le coût total de l'avion au Québec, étant donné qu'il est le bénéficiaire de l'appareil. La méthode des revenus-dépenses comptabilise toute la dépense à l'Ontario et rien pour le Québec[5]. La méthode des bénéfices considère le gouvernement central comme un fournisseur de biens et services, tandis que la méthode revenus-dépenses le considère comme un acheteur de facteurs de production.

En 1980, une étude intitulée *Réalités économiques de la Confédération*, effectuée par le CD Howe, un organisme privé sans but lucratif, vient contredire l'argument du fédéralisme qui offre les meilleures chances de progrès pour les citoyens du Québec. Cette étude a conclu que rien ne prouve que le fédéralisme est en mesure de produire un surplus économique au bénéfice des participants, mais que la souveraineté-association ne fournit pas non plus de solution satisfaisante aux problèmes causés par les faiblesses au présent système. Cette étude démontre que l'argument principal en faveur du fédéralisme, à savoir que l'intégration est plus en mesure de produire un surplus, n'est aucunement prouvé et que l'existence même de ce surplus est mis en doute.

On peut regrouper les dépenses fédérales en trois catégories : premièrement les paiements de transfert aux individus et aux entreprises, deuxièmement les paiements de transfert aux provinces et finalement, les dépenses hors transfert pour les biens et services publics produits pour l'ensemble des résidents de la fédération canadienne, telles que la défense nationale, la justice, etc. Pour les deux premières catégories de dépenses fédérales, les deux méthodes donnent les mêmes résultats et c'est au niveau de la troisième catégorie qu'il y a un problème de répartition.

En conclusion, l'étude effectuée par le CD Howe, après l'examen de quatre documents[6], dont trois issus du Québec et le dernier, le *document Gordon*, permet de conclure que

---

[5] Institut de recherches C.D. Howe, *Pourquoi des bilans différents à propos des dépenses et des recettes fédérales au Québec*, Accent Québec, 1977, p.vii.

[6] Document Lesage : Jean Lesage, *La part du Québec dans les dépenses et les revenus du gouvernement fédéral, 1960-61, 1961-62, 1962-62*, Ministère des Affaires fédérales –provinciales, Québec, janvier 1965.

Document du Québec : Gouvernement du Québec, *La part du Québec dans les dépenses et les revenus du gouvernement fédéral de 1960 à 1967*, Ministère des Affaires intergouvernementales, Québec, 1970.

selon la méthode des bénéfices, le gouvernement fédéral dépense plus au Québec qu'il ne reçoit de ce dernier à partir des années soixante. Selon la méthode des revenus-dépenses, on obtient le même résultat, mais à partir de la fin des années soixante.

Le Tableau I présente le sommaire des écarts calculés selon la méthode des bénéfices des différents documents mentionnés précédemment.

Dans ce tableau, un signe négatif signifie que les Québécois ont contribué davantage en taxes qu'ils n'ont reçu en bénéfices de la part du gouvernement fédéral. La méthode bénéfices (2) est la méthode des bénéfices qui prend les revenus ajustés pour tenir compte des surplus ou déficits du gouvernement fédéral. Comme nous pouvons le constater, la prise en compte des surplus et des déficits du gouvernement central a une incidence capitale sur les résultats obtenus.

Document Garneau : Raymond Garneau, *Rentabilité indéniable du fédéralisme pour les québécois*, Gouvernement du Québec, Québec, octobre 1973.

Tableau ISynthèse des écarts calculés selon la méthode des bénéfices des différents documents en millions de dollars.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Document Gordon[7]								
Bénéfices		199						
Document Lesage								
Bénéfices	31	96	174					
Bénéfices (2)	-102	-139	-36					
Document du Québec								
Bénéfices	54	143	172	128	-16	-86	17	289
Bénéfices (2)	-32	-59	-31	-65	4	-9	-18	117
Document Garneau								
Bénéfices (2)				-65				117

Source :tableau tiré de Institut de recherches C.D. Howe, *Pourquoi des bilans différents à propos des dépenses et des recettes fédérales au Québec*, Accent Québec, 1977, p.21.
Note : Dans ce tableau, un signe négatif signifie que les Québécois ont contribué davantage en taxes qu'ils n'ont reçu en bénéfices de la part du gouvernement fédéral.

Le Tableau II présente les résultats obtenus par le CD Howe lors de l'application de la méthode des bénéfices pour l'année 1975-1976.

Tableau II Méthode des bénéfices appliquée par le CD Howe pour l'année 1975-1976 en millions de $

Méthodes des bénéfices- critère population (Québec représente 27% de la population du Canada)	
Bénéfices	27,8
Taxes versées	24,7
Écart	3,1

Source : Institut de recherches C.D. Howe, Pourquoi des bilans différents à propos des dépenses et des recettes fédérales au Québec, Accent Québec, 1977, p.16.

Nous remarquons que l'écart entre les bénéfices et les coûts subis par les résidents du Québec est positif selon les résultats obtenus par le CD Howe pour l'année 1975-1976, ce qui se traduit par un gain net pour les résidents du Québec.

[7] Document Gordon : Ministère des Finances, question # 741 adressée au Cabinet par le député Léon Balcer, document parlementaire, référence # 156, 6 novembre 1964.

1.3. PRATIQUES INTERNATIONALES

L'examen des pratiques utilisées par d'autres pays peut apporter un éclairage nouveau sur la façon d'aborder la problématique.

1.3.1. ÉCOSSE

Le Royaume-Uni est composé de quatre pays : l'Angleterre, l'Irlande du Nord, le Pays de Galles et l'Écosse.

L'Écosse équivaut à 8,6% de la population du Royaume-Uni et 8,3% de son PIB en 1999.

Le gouvernement écossais divise les dépenses centrales du Royaume-Uni en deux catégories : les dépenses identifiables, qui sont effectuées strictement pour le bénéfice des résidents de l'Écosse et les dépenses non identifiables qui sont effectuées pour le bien-être de tous les résidents du Royaume-Uni.

Les dépenses identifiables se composent de l'éducation, des services personnels et de santé, du transport et des routes, de l'habitation, du commerce, de l'industrie, de l'énergie et de l'emploi, de l'agriculture, des pêches, alimentation et foresterie, de la sécurité sociale, de la culture, etc. Les secteurs de dépenses les plus élevés sont la sécurité sociale, la santé et l'éducation.

Les dépenses non identifiables concernent les dépenses effectuées pour l'ensemble des citoyens du Royaume-Uni et dont le poste le plus important est la défense nationale avec 59% du total de ces dépenses de 37,9 millions de livres en 1999[8]. Les autres secteurs des dépenses non identifiables concernent les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'énergie et de l'emploi.

La méthode pour attribuer à l'Écosse sa part des dépenses effectuées par le Royaume-Uni pour l'ensemble des citoyens est la contribution écossaise au PIB du Royaume-Uni, soit 8,3% en 1999[9], sauf pour les dépenses associées à la défense nationale qui sont réparties

---

[8] *Government Expenditure and Revenue in Scotland* 1999-2000.

[9] *Government Expenditure and Revenue in Scotland* 1999-2000.

selon le critère de la population. Le critère de répartition effectué selon la part du PIB est basé sur la richesse relative des résidents du territoire de l'Écosse par rapport à l'ensemble des résidents du Royaume-Uni.

Pour le traitement de la dette centrale, le principe du PIB est utilisé comme critère de répartition, c'est-à-dire que la part de l'Écosse dans la dette centrale est égale à sa part du PIB du Royaume-Uni.

Le Tableau III suivant présente les dépenses non identifiables ainsi que la dette du Royaume-Uni et la part attribuée à l'Écosse pour l'année 1999.

Tableau III Résultats financiers du Royaume-Uni et Écosse en 1999 en millions de livres

	Total Royaume -Uni	**Total Écosse**	**Part de l'Écosse dans le total**	**Critère de répartition utilisé**
Défense nationale	22, 507	1,936	8,6%	Population
Dépenses non identifiables hors défense	15, 400	1,280	8,3%	PIB
Total dépenses non identifiables	37,907	3,216	8,5%	PIB et Population pour 59% du total
Dépenses identifiables	264 982	26,981	10,2%	
Éducation	40,770	4,417	10,8%	
Santé et services sociaux	63,793	6,505	10,2%	
Routes et transport	8,211	924	11,3%	
Habitation	3,039	458	15,1%	
Services environnementaux	8,576	962	11,2%	Besoins particuliers de la région
Loi et services de protection	18,724	1,545	8,3%	
Commerce, industrie, énergie et emplois	6,866	874	12,7%	
Agriculture, pêches et foresterie	4,452	1,023	23,0%	
Culture, médias et sports	5,319	453	8,5%	
Sécurité sociale	102,562	9,547	9,3%	
Autres dépenses	2,668	273	10,2%	
Service de la dette du gouvernement central	24,9 milliards	2,1 milliards	8,3%	PIB

Source : informations tirées de *Government Expenditure and Revenue in Scotland 1999-2000,* p.20, 21 et 24.

Tout d'abord, nous remarquons qu'au niveau des dépenses identifiables, l'Écosse reçoit une part supérieure à la part de sa population dans le Royaume-Uni. À l'intérieur du

Royaume-Uni, les différents postes de dépenses identifiables sont répartis selon les besoins et non pas en fonction de la richesse ou de la capacité de payer[10]. À titre d'exemple, l'importance des dépenses reliées à l'agriculture, la pêche et la foresterie est élevée, reflétant ainsi l'importance de ces activités dans le PIB écossais.

1.4. MÉTHODOLOGIE PRIVILÉGIÉE ET HYPOTHÈSES

La méthode générale que nous privilégions est la méthode des bénéfices. Cette méthode nous indique si les taxes prélevées ont été supportées plus ou moins également par les provinces et si les services rendus en retour ont été répartis également.

Cet exercice s'avère particulièrement pertinent puisque les dernières études portant sur le sujet datent et de plus, à notre connaissance, aucune étude n'a été conduite sur une période aussi longue (1961-1999).

Selon la méthode des bénéfices, le rôle du gouvernement fédéral est de fournir des biens et services publics. Les résidents du Québec versent des taxes et impôts au gouvernement fédéral pour la consommation de biens et services publics.

La méthode des bénéfices utilise la population comme critère de répartition. Selon cette méthode, les bénéficiaires d'un bien ou d'un service public d'une province reçoivent leur part du total des biens et services fournis par l'administration fédérale selon le poids de la population de ce territoire dans la population canadienne. Il faut préciser que ce critère de répartition des dépenses ne s'applique pas à l'ensemble des dépenses que fait le gouvernement fédéral. Cette division au niveau des dépenses ne s'applique que pour les dépenses hors transfert (dépenses indivisibles, par exemple, la défense nationale, justice, etc.), car c'est seulement pour ce type de dépenses fédérales qu'il peut y avoir une mésentente entre le gouvernement du Québec et fédéral.

Nous avons appliqué dans un premier temps la méthode des bénéfices avec le critère traditionnel de la population. Ensuite, nous avons appliqué la méthode avec d'autres critères pour voir l'incidence sur les résultats.

---

[10] *Government Expenditure and Revenue in Scotland 1999-2000,* p.17.

La deuxième méthode des bénéfices prend le critère de la part du PIB québécois dans le PIB canadien, c'est-à-dire un critère de répartition en fonction de la richesse de la population du territoire.

Finalement, le troisième critère utilisé est une méthode des bénéfices s'inspirant de l'association fiscale entre le Pays Basque et l'état central espagnol.

Par l'application de tous ces critères de répartition des dépenses du gouvernement central, nous pourrons voir s'il y a une incidence sur les résultats quant à savoir si les résidents du Québec sont bénéficiaires nets de leur union fiscale avec le Canada.

1.4.1. DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE LA MÉTHODE DES BÉNÉFICES

Plusieurs difficultés sont rencontrées lors de l'application de la méthode des bénéfices. En effet, comment peut-on mesurer adéquatement les bénéfices découlant de l'activité fédérale, de même que le fardeau fiscal des citoyens du Québec ? Les sections suivantes visent à définir les dépenses et les recettes fédérales ainsi qu'à indiquer le traitement qui leur sera réservé pour la conduite de cette étude.

Tout d'abord, nous allons traiter des problèmes majeurs rencontrés lors de l'application de la méthode des bénéfices.

1.4.1.1. Estimation des bénéfices des dépenses fédérales

En l'absence de marché, il est difficile d'estimer les bénéfices retirés des dépenses fédérales. Dans le secteur privé, le prix sert d'indicateur du niveau minimal de bénéfices que le consommateur espère retirer de la consommation d'un bien ou service donné. En effet, le consommateur n'achète un bien ou service que si le coût de ce dernier est inférieur ou égal aux bénéfices qu'il entend retirer de cet achat.

Comme il n'y a pas de prix pour la plupart des biens et services gouvernementaux, la méthode des bénéfices fait l'hypothèse que les bénéfices retirés d'un bien ou service fédéral est égal aux coûts de ce dernier. Cette hypothèse est fort importante, car elle

suppose que le budget fédéral n'augmente pas le bien-être des résidents du pays, mais ne fait que le redistribuer[11].

Cette hypothèse comporte de nombreuses limites. En effet, cette hypothèse peut donner des résultats aberrants. Plus le gouvernement est efficace en diminuant les coûts d'un programme, moins les bénéfices sont élevés pour un taux d'imposition inchangé. Cette hypothèse peut cependant se justifier si on suppose que le mécanisme politique représente adéquatement les préférences des gens et que les fonctionnaires ont effectué des calculs exacts de rentabilité sociale[12].

1.4.1.2. Répartition du fardeau fiscal

Pour pouvoir mesurer les recettes de l'administration fédérale, il faut répartir le fardeau fiscal de la manière la plus exacte possible, c'est-à-dire qui supporte réellement les impôts et taxes fédérales. Une section ultérieure de cette étude traitant de l'incidence fiscale tente de montrer où en sont les économistes quant à un consensus pour déterminer le fardeau fiscal réel des diverses taxes et impôts fédéraux.

1.4.1.3. Impact temporel d'un budget

Le budget d'une année peut aussi bien surestimer ou sous-estimer les coûts et les bénéfices des biens et services fédéraux pour les citoyens. Par exemple, les dépenses encourues dans le passé peuvent donner des bénéfices aujourd'hui. De même, les contribuables peuvent faire payer par les générations futures les biens et services qu'ils consomment. De plus, comment répartir le service de la dette du gouvernement fédéral ?

---

[11] Institut de recherches C.D. Howe, *Pourquoi des bilans différents à propos des dépenses et des recettes fédérales au Québec*, Accent Québec, 1977, p.9

[12] Idem p.9

Pour contourner les premières difficultés, il faut faire une étude sur une période assez longue[13]. La période couverte pour cette étude est de 1961 à 1999, ce qui en fait l'étude couvrant la plus grande période à notre connaissance.

Plusieurs méthodes ont été proposées pour la répartition de la dette fédérale entre les provinces et territoires. Les deux plus populaires sont la répartition en fonction de la population et en fonction du PIB. La première repose sur la notion que tous les individus bénéficient des dépenses fédérales et doivent ainsi partager également les coûts de ces dépenses fédérales. La première méthode est d'ailleurs favorisée par Statistique Canada pour présenter les comptes nationaux du gouvernement central canadien (voir catalogue 13-213 Comptes Nationaux, Recettes et dépenses de l'Administration fédérale).

La deuxième méthode a l'inconvénient de ne pas nécessairement tenir compte des bénéfices reçus dans le passé. Le critère du PIB pour le partage de la dette est d'ailleurs utilisé par l'Écosse dans son union fiscale avec le Royaume-Uni.

Ces deux méthodes donnent les résultats suivants : la part du Québec dans la dette fédérale se situe à 24,1% du total selon le critère de la population et à 21,5% selon le critère du PIB en 1999.

D'autres méthodes ont aussi été proposées. Premièrement, la méthode de la part des citoyens[14] qui corrige pour les différences au niveau de l'immigration récente. Cette méthode de partage de la dette utilise la part québécoise des citoyens canadiens seulement, étant donné que les récents immigrants n'ont reçu aucun bénéfice des dépenses fédérales passées. Cette méthode ne sera pas retenue, car on peut considérer qu'au contraire, les immigrants peuvent bénéficier maintenant des dépenses effectuées dans le passé.

---

[13] Institut de recherches C.D. Howe, *Pourquoi des bilans différents à propos des dépenses et des recettes fédérales au Québec*, Accent Québec, 1977, p.10

[14] P. Boothe, "Closings the books : dividing federal assets and debt if Canada breaks up", *Institut de recherche CD Howe*, 1992.

Une autre méthode de répartition de la dette fédérale est le critère du nombre d'emplois[15]. La part des emplois du Québec dans le total des emplois au pays est alors utilisée comme critère de partage de la dette fédérale.

Le critère des recettes fédérales perçues[16], avec ou sans ajustements, a aussi été considéré comme méthode de partage de la dette fédérale. Cette méthode a été rejetée, car les recettes perçues par le fédéral ne constituent pas un indicateur fiable des dépenses effectuées par le fédéral dans une région donnée. Cette méthode indique que le Québec devrait payer 21,6% de la dette fédérale.

La *Commission Bélanger-Campeau* a établi une méthode de répartition similaire à celle des recettes fédérales perçues et a estimé que le Québec devrait payer 17,5% de la dette fédérale pour trois catégories d'éléments d'actif : actif financier, actif non financier et le total des déficits fédéraux accumulés engagés pour financer des dépenses de fonctionnement. Cette méthode de répartition doit être rejetée pour les trois raisons suivantes : premièrement, l'hypothèse selon laquelle la part du Québec dans le passif fédéral serait la même que sa part dans l'actif fédéral. Deuxièmement, le calcul de la part du Québec dans les éléments d'actifs financiers a été fondé sur la valeur comptable historique des investissements, valeur qui peut différer de la valeur courante. Finalement, en ce qui concerne les actifs non financiers, la Commission a calculé la part du Québec dans le parc immobilier fédéral en supposant que cette proportion serait la même que la part du Québec dans les transferts fédéraux tenant lieu de taxes aux administrations locales[17].

Le Tableau IV présente la part du Québec dans la répartition de la dette fédérale selon le critère choisi.

---

[15] P. Boothe, "Closings the books : dividing federal assets and debt if Canada breaks up", *Institut de recherche CD Howe*, 1992.

[16] Idem

[17] Conseil Économique du Canada, *Aspects économiques des choix constitutionnels*, 1991, p.137

Tableau IV Part du Québec dans la dette fédérale selon le critère de répartition choisi

Critère choisi	Part du Québec en %
Population (1999)	24,1%
PIB (1999)	21,5%
Recettes fédérales (1990)	21.6%
Commission Bélanger-Campeau (1990)	17,5%

Source : Pour 1999, ratios calculés à partir des données de Statistique Canada
Et Conseil Économique du Canada, *Aspects économiques des choix constitutionnels*,1991, p.94 pour ratios de 1990.

Les critères de partage de la dette fédérale retenus ici sont la population et le PIB étant donné qu'ils sont les critères les plus admis dans la littérature et dans la pratique internationale.

La Figure 1.1 montre la part du Québec dans la population et dans le PIB canadien de 1961 à 1999. La part du Québec dans la population et dans le PIB du Canada occupe une place importante bien que décroissante dans le temps passant de 28,8% à 24,1% de 1961 à 1999 pour la population et de 25,7% à 21,5% pour le PIB pour la même période.

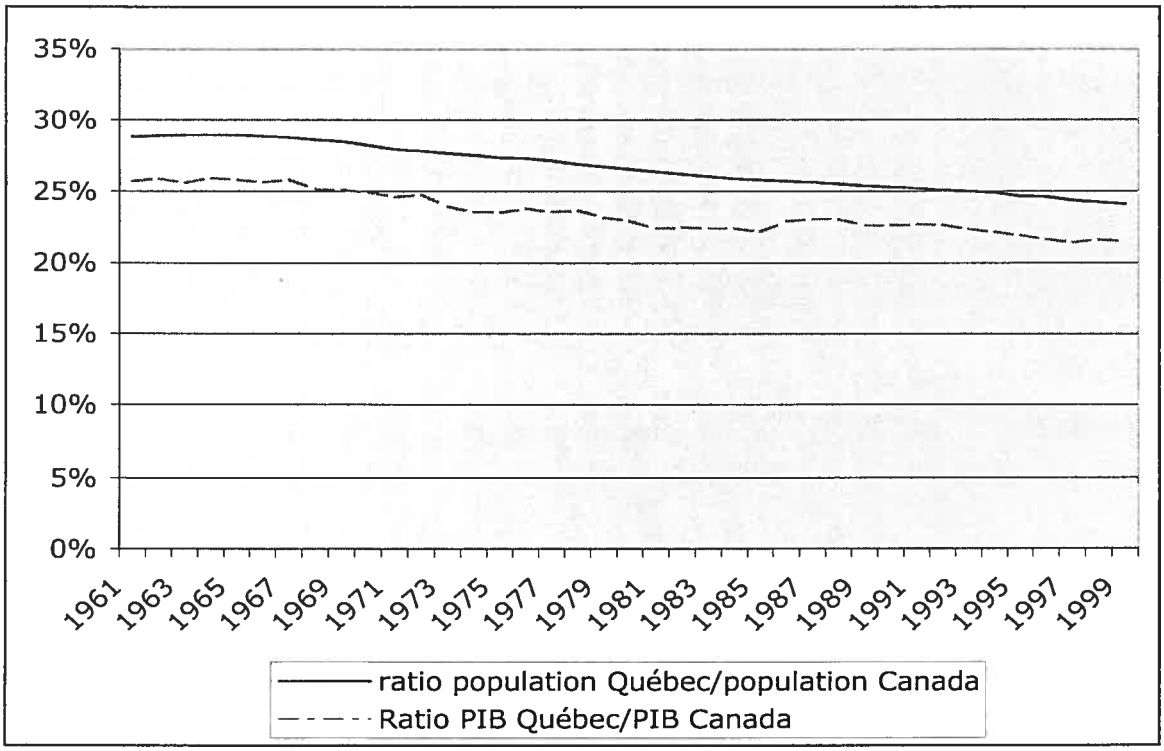

Figure 1.1 Part du Québec dans la population et le PIB canadien de 1961 à 1999

1.4.2. COMPOSITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Plutôt que de comparer l'ensemble des recettes gouvernementales fédérales du Québec et les dépenses fédérales au Québec, certaines corrections s'imposent, car il existe des problèmes autant au niveau des recettes en provenance du Québec qu'au niveau des dépenses fédérales effectuées pour le bénéfice des résidents du Québec.

En effet, il apparaît utile d'examiner en détail la composition des recettes et des dépenses totales du gouvernement fédéral.

1.4.3. DÉFINITION ET TRAITEMENT DES DÉPENSES

Les dépenses de l'administration fédérale sont regroupées par Statistique Canada dans les catégories suivantes : premièrement les dépenses courantes en biens et services, deuxièmement, les transferts aux particuliers, aux entreprises, aux administrations locales et aux provinces et finalement le service de la dette.

Rappelons que c'est au niveau de la première catégorie qu'il y a une mésentente au niveau de la répartition de ces dépenses. Cette catégorie de dépenses compte pour plus de 18% du total en 1999. Cette catégorie de dépenses a vu sa part du total diminuer dans le temps. En effet, en 1961 les dépenses en biens et services comptaient pour plus de 31% des dépenses fédérales au Canada, pour diminuer graduellement dans le temps et atteindre 18% du total en 1986 et demeurer relativement stable jusqu'à nos jours.

Il ne peut y avoir de doute au sujet des bénéficiaires des dépenses appartenant à la deuxième catégorie de dépenses étant donné qu'elles constituent des transferts directs, nous pouvons conséquemment déterminer aisément qui sont les bénéficiaires. Ces dépenses représentent près de 55% du total en 1999. Les dépenses de transfert ont déjà atteint près de 74% du total des dépenses fédérales au Québec en 1975. En fait, pendant la période 1975 à 1985, les dépenses de transfert ont connu une forte augmentation qui est attribuable aux transferts pétroliers suite à la crise du pétrole.

Au niveau du service de la dette, les méthodes de répartitions privilégiées ici s'effectuent dans un premier temps par le critère de la population, c'est-à-dire que le Québec paie une portion étant donné la part qu'il occupe dans la population totale du Canada. Dans un deuxième temps, le partage s'effectue selon le critère de la richesse, c'est-à-dire que le Québec paie une part en fonction de sa contribution dans le PIB du Canada. La section précédente concernant le service de la dette explique les motivations qui ont déterminé le choix de ces méthodes de répartition de la dette fédérale. Finalement, le service de la dette est partagé selon un index d'attribution tiré de la méthode de partage entre le Pays Basque et l'état central espagnol.

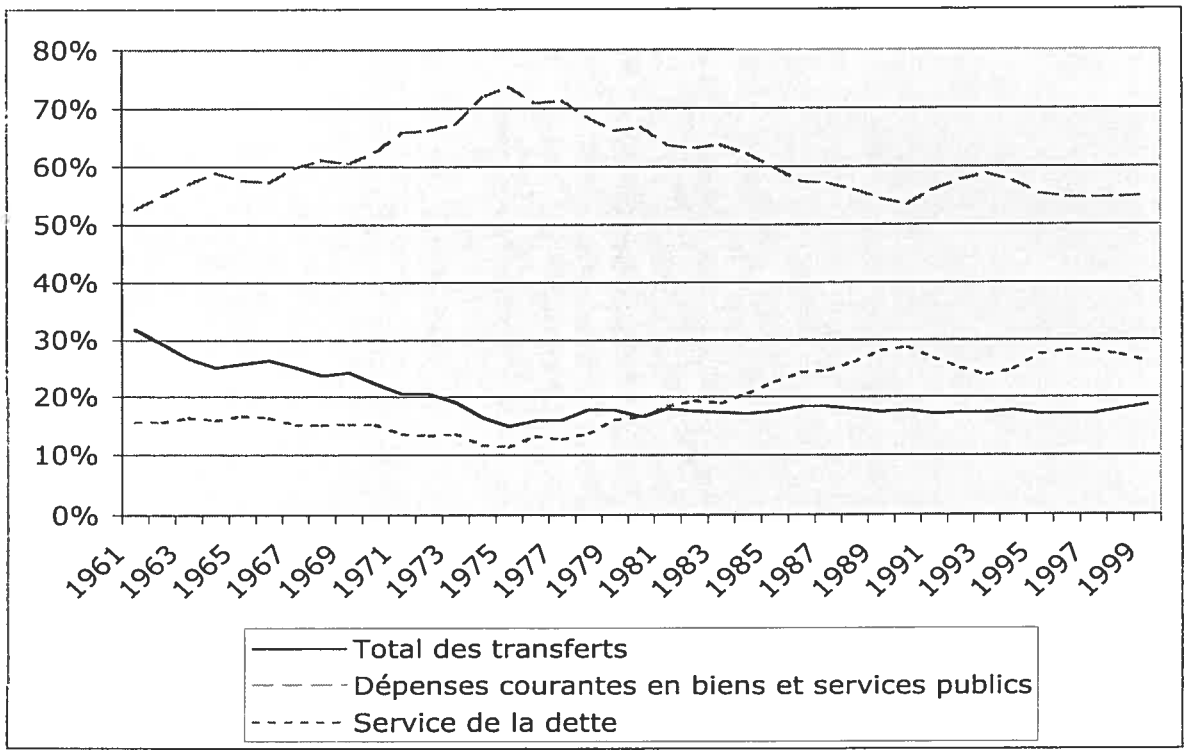

Figure 1.2 Évolution de l'importance des postes de dépenses fédérales effectuées au Québec

Le Tableau V présente la composition des dépenses de l'administration fédérale telle qu'illustrée dans les comptes nationaux.

Après l'examen de la Figure 1.2, nous remarquons que la part des dépenses courantes en biens et services dans le total des dépenses fédérales effectuées au Québec a diminué (31,8% en 1961 à 18,7% en 1999). La part du service de la dette a augmentée dans le total des dépenses fédérales (15,6% en 1961 à 26,3% en 1999) et la part des transferts (aux particuliers, aux entreprises, aux administrations locales et à la province) a conservé une part relativement constante durant la période (52,6% en 1961 à 55,1%).

Tableau V Composition des dépenses de l'administration fédérale au Québec en millions de dollars

Année	Dépenses en biens et services	Transferts courants aux :				Total des transferts courants	Service de la dette*	Total des dépenses courantes
		Particuliers	Entreprises	Administrations locales	Province			
1961	461	485	68	4	205	762	226,65	1449,65
1962	470	488	86	5	298	877	250,01	1597,01
1963	440	507	115	8	309	939	270,71	1649,71
1964	453	523	129	8	402	1062	288,03	1803,03
1965	471	527	136	18	371	1052	304,45	1827,45
1966	536	562	170	23	410	1165	332,45	2033,45
1967	594	681	188	18	528	1415	358,26	2367,26
1968	633	793	199	15	620	1627	403,49	2663,49
1969	722	874	210	15	697	1796	452,84	2970,84
1970	768	994	216	20	923	2153	525,72	3446,72
1971	835	1154	239	20	1273	2686	551,71	4072,71
1972	970	1603	264	36	1225	3128	626,31	4724,31
1973	976	1832	318	25	1277	3452	695,91	5123,91
1974	1146	2345	967	34	1668	5014	814,32	6974,32
1975	1340	2916	1614	29	2043	6602	1014,01	8956,01
1976	1498	3240	1196	46	2175	6657	1233,61	9388,61
1977	1761	3710	1140	79	2901	7830	1383,89	10974,89
1978	2241	4141	1030	89	3346	8606	1723,57	12570,57
1979	2382	4039	1307	76	3483	8905	2159,70	13446,70
1980	2614	4450	2166	68	3873	10557	2627,07	15798,07
1981	3537	5086	3091	80	4347	12604	3624,56	19765,56
1982	3959	6652	2218	78	5379	14327	4367,58	22653,58
1983	4177	7288	1984	104	5966	15342	4544,80	24063,80
1984	4507	7646	2239	99	6376	16360	5438,25	26305,25
1985	4944	8189	2013	92	6532	16826	6379,51	28149,51
1986	5081	8436	1327	89	6038	15890	6737,08	27708,08
1987	5346	8656	1506	104	6305	16571	7146,66	29063,66
1988	5548	9261	1208	111	6760	17340	8088,40	30976,40
1989	5865	9967	1292	141	6916	18316	9497,13	33678,13
1990	6523	11102	1303	162	7074	19641	10580,39	36744,39
1991	6622	12974	1611	150	6903	21638	10337,71	38597,71
1992	6835	13825	1293	170	7554	22842	9916,53	39593,53
1993	7108	14626	1138	216	8076	24056	9796,28	40960,28
1994	7168	14084	1117	219	7758	23178	10003,90	40349,90

1995	7121	12775	547	70	9592	22984	11458,05	41563,05
1996	6735	12695	582	107	8109	21493	11118,00	39346,00
1997	6461	12600	802	103	7030	20535	10661,00	37657,00
1998	6939	12708	697	91	7678	21174	10644,00	38757,00
1999	7 406	12969	607	46	8219	21841	10455,00	39702,00

Source : Statistique Canada, Comptes nationaux
Note : en dollars courants
* : service de la dette selon le critère de la population

1.4.4. COMPOSITION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES

Le Tableau VI présente la composition détaillée, ainsi que l'importance des postes de dépenses de l'administration fédérale pour l'ensemble du Canada.

Il n'y a pas de raisons de croire que la structure des dépenses fédérales pour l'ensemble du Canada diffère de façon majeure de celle des dépenses fédérales effectuées pour le Québec, sauf les dépenses attribuables aux programmes fédéraux spécifiques comme par exemple le régime des rentes du Canada. De plus, on doit s'attendre à ce que les allocations pour les anciens combattants soient plus faibles au Québec, étant donné la faible participation des résidents du Québec en raison de la forte opposition à la conscription. De toute façon, ces différences qui pourraient exister touchent des postes de dépenses de faible importance dans la composition du budget total.

Tableau VI Postes des dépenses fédérales au Canada en millions de dollars en 1999

Dépenses fédérales	Composition	Importance du total
Dépenses courantes en biens et services	Non reliées à la défense	6 203
	Défense	2 412
	Dont : solde et indemnités militaires	1 063
	Provision pour consommation de capital	866
	Services bancaires imputés	99
	Totales	9 580
Transferts courants aux particuliers	Allocations familiales et aux jeunes	21
	Prestation fiscale pour enfant	1 485
	Crédit d'impôt pour enfant	0
	Prestations d'assurance-emploi	2 538
	Paiements de la caisse de sécurité de la vieillesse	5 727
	Subventions aux autochtones et à leurs organisations	1 068
	Crédit de TPS	736
	Autres transferts courants aux particuliers dont :	1 360
	i) Pensions pour 1ère et 2ème Guerre Mondiale	228
	ii) Allocations aux anciens combattants	104
	iii) Organismes nationaux	515
	iv) Conseil des Arts du Canada	29
	v) Formation professionnelle des adultes	0
	vi) Bourses d'études et subventions à la recherche	130
	vii) Divers autres paiements de transferts aux particuliers	356
	Totaux	12 934
Transferts aux entreprises	Agriculture dont :	238
	i) L'Office de stabilisation des prix agricoles	0
	ii) Commission canadienne du lait	39
	iii) Autres programmes de stabilisation de revenus	51
	iv) Subventions diverses à l'agriculture	148
	Non-agriculture dont :	584
	i) Chemin de fer	47
	ii) Autres transport	8
	iii) Développement et formation de l'emploi	20
	iv) Logement	245

	v) Société canadienne des postes	4
	vi) Production de pétrole et importation	0
	vii) Encouragement à la recherche	35
	ix) Autres non-agriculture	226
	Ajustement- à une base d'exercice	46
Transferts courants aux non-résidents	Contributions et aide	580
	Prestations de retraite et autres	96
	Totaux	676
Transferts courants aux administrations publiques	Transferts aux administrations provinciales	8 053
	Sous-secteur de l'administration provinciale dont :	7 853
	i) Accords fiscaux (péréquation)	2 747
	ii) Éducation post-secondaire	-1
	iii) Assurance-hôpital	2
	iv) Régime d'assurance-maladie	0
	v) Régime des soins médicaux	-3
	vi) Régime d'assurance publique du Canada	2
	vii) Transfert canadien en matière de santé et services sociaux	3 532
	viii) Gouvernements territoriaux	375
	ix) Langues officielles	47
	x) Développement régional	26
	xi) Autres sous-secteur s de l'administration provinciale	1 127
	Sous-secteur des universités	200
Aux administrations locales		68
Aux entreprises	Entreprises	-252
	Subventions d'équipement	-119
	Autres transferts nets de capitaux aux entreprises	-133
Aux non-résidents		
	Dépenses Totales	43 075

Source : Statistique Canada, Comptes Nationaux, Cansim II, matrice 380-0034

1.4.5. DÉFINITION ET TRAITEMENT DES RECETTES

Les recettes de l'administration fédérale sont regroupées par Statistique Canada selon les catégories suivantes : tout d'abord les taxes et les impôts directs, deuxièmement, les impôts et les taxes indirects, troisièmement, les revenus de placement, quatrièmement les

revenus provenant de l'assurance sociale et finalement les autres transferts courants en provenance des particuliers.

Le Tableau VIII montre la composition des recettes fédérales en millions de dollars.

La Figure 1.3 montre l'évolution de la composition des recettes fédérales perçues au Québec (les revenus de placements et les autres transferts en provenance des particuliers ne sont pas illustrés à cause de leur faible importance relative).

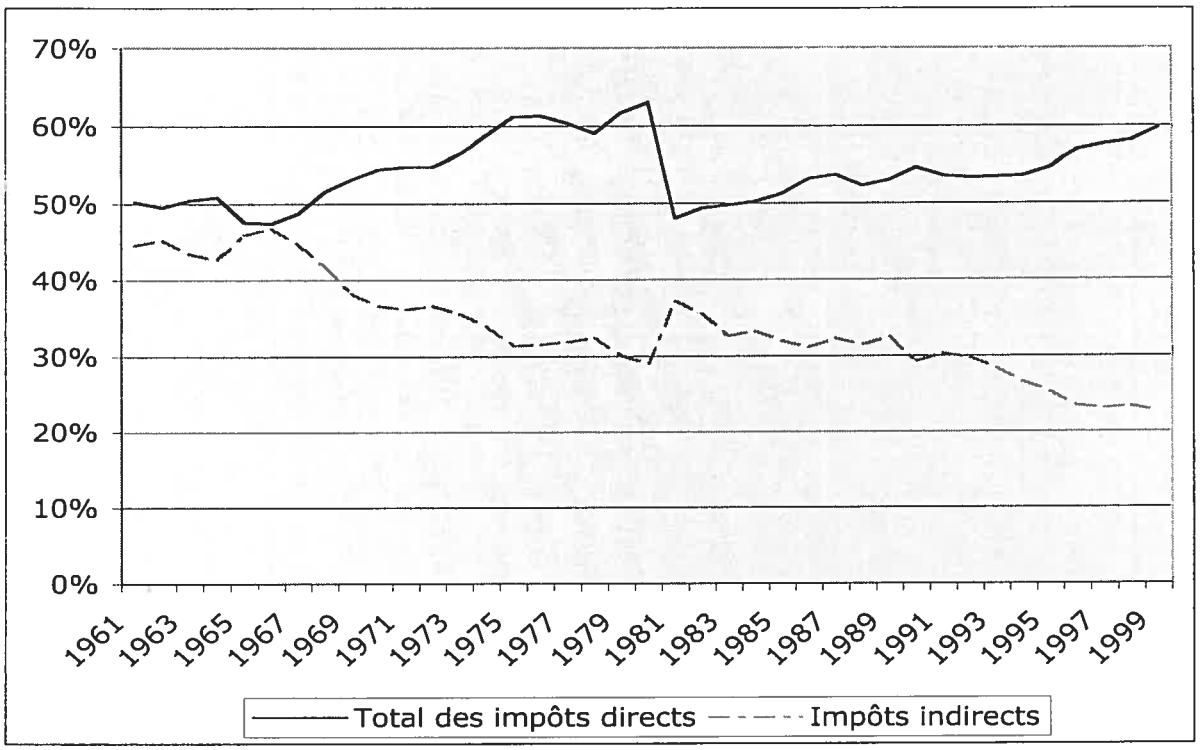

Figure 1.3 Évolution de la composition des recettes fédérales perçues au Québec

Nous remarquons que les impôts directs constituent la part la plus importante des recettes totales du gouvernement fédéral provenant du Québec, près de 60% du total en 1999. De plus, la part des impôts directs dans le total des recettes du gouvernement fédéral provenant du Québec n'a cessé de croître dans le temps (50% en 1961). Parmi ces impôts directs, on retrouve les impôts en provenance des particuliers, les impôts provenant des entreprises et les impôts des non-résidents. Les impôts des non-résidents ont été délaissés, car ces derniers ne font pas partie de la population visée par l'étude.

Inversement, la part des impôts indirects dans le total des recettes fédérales n'a cessé de décroître dans le temps, passant de 45% à moins de 23% en 1999.

1.4.6. COMPOSITION DÉTAILLÉE DES RECETTES FÉDÉRALES

Le Tableau VII montre la composition ainsi que l'importance des postes de recettes de l'administration fédérale pour l'ensemble du Canada.

Tableau VII Postes de recettes fédérales au Canada en millions de dollars en 1999

Recettes fédérales	Composition	Importance par rapport au total
Impôts directs en provenance des particuliers	Impôts sur le revenu	20 629
	Taxes de transfert de la richesse	0
	Totaux	20 629
Impôts directs en provenance des sociétés et entreprises publiques	Impôts perçus	5 515
	Totaux	6 391
Impôts directs en provenance des non-résidents		846
Cotisation aux régimes d'assurance sociale	Cotisations des employeurs et des employés à l'assurance-chômage	4 665
Impôts indirects	Droits de douane à l'importation	572
	Droits d'accise	612
	Taxes d'accise dont :	7 738
	i) Taxes de vente aux manufacturiers	0
	ii) Taxes sur l'essence et le carburant à moteur	1 186
	iii) Taxes à l'exportation de pétrole	0
	iv) Autres taxes d'accise	299
	v) Taxe sur les produits et services- base d'exercice	6 253
	Autres impôts indirects	152
	Totaux	9 074
Autres transferts courants en provenance des particuliers		4
Transferts courants en provenance des administrations publiques	Transferts courants en provenance des administrations provinciales	197
Revenus de placement		1 520
	i) Intérêts et autres revenus de placement	652
	ii) Revenus de placement des régimes de pensions de la fonction publique	
	Bénéfices répartis des entreprises publiques dont :	868
	i) Bénéfices totaux des entreprises publiques	1 275
	ii) Bénéfices non répartis des entreprises publiques	351
	iii) Produit intérieur brut- revenus de placement	1 927
Ventes de biens et services		945
	Totaux	44 270

Source : Statistique Canada, Comptes Nationaux, Cansim II, matrice 380-0034

Tableau VIII Composition des recettes fédérales provenant du Québec en millions de dollars

Année	Recettes totales	Impôts directs des :			Total des impôts directs	Impôts indirects	Autres transferts des particuliers	Revenus de placement
		Personnes	Entreprises	Non-Résidents				
1961	1 918	564	363	37	964	856	1	97
1962	2 010	605	351	40	996	909	0	105
1963	2 059	642	361	37	1040	896	1	122
1964	2 321	739	408	35	1182	992	1	146
1965	2 387	672	422	42	1136	1097	1	153
1966	2 582	720	447	57	1224	1206	1	151
1967	2 776	863	429	61	1353	1241	1	181
1968	3 031	1004	496	64	1564	1268	1	198
1969	3 530	1273	547	61	1881	1349	1	299
1970	3 806	1465	541	71	2077	1396	1	332
1971	4 146	1629	571	76	2276	1500	1	369
1972	4 551	1784	651	65	2500	1668	1	382
1973	5 067	2025	769	65	2859	1806	1	401
1974	6 303	2556	1057	93	3706	2140	1	456
1975	6 645	2876	1076	113	4065	2087	2	491
1976	7 572	3532	990	122	4644	2388	2	538
1977	7 964	3765	914	130	4809	2538	3	614
1978	8 345	3699	1086	141	4926	2702	3	714
1979	9 145	4192	1274	183	5649	2745	4	747
1980	10 738	4966	1560	242	6768	3107	4	859
1981	12 881	4409	1507	270	6186	4805	3	1082
1982	12 691	4759	1228	286	6273	4512	3	1090
1983	13 209	4956	1368	253	6577	4308	3	1053
1984	14 454	5301	1691	267	7259	4810	3	1049
1985	15 701	6004	1786	260	8050	5021	4	1084
1986	18 500	7244	2198	407	9849	5776	5	1042
1987	20 496	8015	2717	295	11027	6627	5	1033
1988	22 468	8571	2776	406	11753	7089	4	1231
1989	23 653	9329	2850	374	12553	7674	6	1364
1990	25 373	10969	2495	418	13882	7415	7	1433
1991	26 052	11213	2396	369	13978	7888	8	1350
1992	26 968	11409	2620	383	14412	8013	12	1198
1993	26 534	10954	2829	401	14184	7523	10	943
1994	27 086	11070	3038	413	14521	7169	5	942

1995	28 491	11892	3229	479	15600	7190	5	1209
1996	30 342	12538	4038	695	17271	7093	6	1087
1997	32 961	13286	4990	723	18999	7604	5	1131
1998	33 461	14160	4626	658	19444	7801	12	1253
1999	35 309	14461	5812	826	21099	7984	7	1317

Source : Statistique Canada, Comptes nationaux, catalogue 13-213.
À partir de 1981, la somme des composantes ne donne pas le total des recettes totales fédérales. Pour la conduite de cette étude, les recettes totales ont été considérées.

L'observation de la composition des recettes totales nous conduit à traiter de l'incidence des impôts pour savoir si les recettes prélevées au Québec ont bien été supportées par des résidents du Québec.

1.4.6.1. Incidence des recettes fédérales

On doit s'assurer que l'incidence légale d'une taxe ou d'un impôt correspond à l'incidence réelle, c'est-à-dire que la personne visée par un impôt particulier subit effectivement le fardeau fiscal, car il peut y avoir un transfert du fardeau fiscal. Une analyse de l'incidence d'un impôt s'avère pertinente pour déterminer qui subit ultimement le fardeau fiscal. Des hypothèses doivent être posées pour estimer la portion de la taxe qui peut être transférée. Le transfert peut s'effectuer vers l'avant (forward shifting) comme c'est le cas lorsque que les consommateurs subissent une partie ou la totalité du fardeau fiscal d'une taxe qui ne leur était pas destinée à travers des prix plus élevés ou vers l'arrière (backward shifting) lorsque ce sont les travailleurs qui doivent subir le fardeau fiscal en ayant des salaires moins élevés (ou un gel des salaires).

La portée du transfert dépend de plusieurs facteurs dont la sensibilité des producteurs et des consommateurs à une variation de prix. En général, on considère que plus la demande d'un bien taxé est inélastique, plus le fardeau de la taxe sera transféré aux consommateurs et plus la demande pour le bien taxé est élastique, plus le fardeau fiscal sera assumé par les producteurs. De même, si le producteur est un monopoleur, plus il pourra effectuer un transfert du fardeau fiscal aux consommateurs. De plus, le transfert du fardeau fiscal peut varier selon la portée de l'étude : à court terme, le transfert ne peut se faire complètement, mais à long terme, le fardeau peut être transféré complètement aux consommateurs.

Le Tableau IX montre l'incidence des impôts directs retenus comme recettes du gouvernement fédéral que nous utilisons.

Tableau IX Incidence légale vs réelle des impôts directs retenus

Taxe ou impôt	Incidence légale	Incidence réelle
Impôts sur le revenu des particuliers	Contribuable ou récipiendaire du revenu	Contribuable ou récipiendaire du revenu
Impôts sur le revenu des sociétés ou entreprises	Actionnaires de l'entreprise	Consommateurs ou travailleurs

Source : Vermaeten, Gillespie et Vermaeten, *Tax incidence in Canada,* 1994.

Les économistes s'entendent sur le fait que l'incidence légale de l'impôt sur le revenu des particuliers correspond à l'incidence réelle[18]. En effet, il n'y a pas de transfert possible.

Pour l'impôt sur le revenu des sociétés, il n'y a pas de consensus parmi les économistes[19] qui ont tenté de trouver diverses méthodes pour établir qui paie ultimement cet impôt. Il semble que la réponse dépende de la situation particulière de chaque entreprise. À court terme, on peut supposer que les entreprises ne peuvent effectuer des changements de prix ou de salaires et que par conséquent, ce sont les actionnaires qui subissent le fardeau fiscal, à moins que l'entreprise ne soit en situation de monopole ou d'oligopole où le transfert du fardeau fiscal peut s'effectuer à court terme vers les consommateurs ou vers les salariés. Ainsi, selon Boadway, au moins une partie est refilée vers l'avant à long terme, c'est-à-dire aux consommateurs, mais il ne s'avance pas sur l'ampleur du transfert effectué.

1.4.6.1.1. Méthodes pour déterminer l'incidence réelle de l'impôt sur le revenu des sociétés

Une revue très complète des méthodes utilisées pour déterminer l'incidence réelle de l'impôt sur le revenu des sociétés a été effectuée par Boadway et Kitchen[20].

---

[18] Vermaeten, Gillespie et Vermaeten, *Tax incidence in Canada,* 1994, p.360.

[19] Robin W. Boadway et Harry M. Kitchen, *Canadian Tax Policy,* Canadian Tax Paper #103, Canadian Tax Foundation, 1999.

[20] Robin W. Boadway et Harry M. Kitchen, *Canadian Tax Policy,* Canadian Tax Paper #103, Canadian Tax Foundation, 1999.

Tout d'abord, les méthodes statistiques dynamiques ont été les premières utilisées. Deuxièmement, on retrouve les analyses d'incidence avec équilibre général (statique) et finalement, les études d'impact d'incidence.

Parmi les méthodes utilisées, il y a les méthodes d'estimations économétriques utilisées par Krzyzaniak et Musgrave[21] aux États-Unis au début des années soixante. Ils ont effectué une régression en utilisant le taux d'impôt sur les revenus des sociétés comme variable indépendante et le taux de retour sur le capital comme variable dépendante. Cet examen a amené les auteurs à considérer que l'ensemble de l'impôt était transféré, sans pouvoir se prononcer si le transfert était effectué vers l'avant ou vers l'arrière.

Ces résultats furent contestés par Cragg et al[22], qui ont indiqué que le modèle utilisé par Krzyzaniak et al. était mal spécifié. En effet, en ajoutant d'autres variables explicatives comme le taux d'emploi, ils ont découvert que l'impact du taux d'impôt sur le revenu des sociétés sur le taux de retour du capital devenait non significatif. Par contre, les travaux de ces auteurs n'ont pas permis de dégager aucun consensus sur la portion du fardeau fiscal qui est transféré.

Au Canada, Spencer[23] a utilisé une méthodologie semblable, mais en utilisant le taux de rendement du capital dans le secteur manufacturier uniquement et a estimé que la quasi-totalité du fardeau fiscal était transférée.

Deuxièmement, on retrouve les analyses d'incidence faite en équilibre général. Ces études se concentrent sur les effets de l'impôt sur le revenu des sociétés sur l'allocation des ressources entre les industries. L'idée générale est la suivante : un impôt sur le revenu des sociétés diminue le taux de rendement sur le capital dans le secteur corporatif de l'économie. Si les marchés des capitaux sont compétitifs, les capitaux vont se diriger vers le secteur non corporatif de l'économie. Les taux de rendement décroissants vont faire en

---

[21] Marian Krzyzaniak et Richard A. Musgrave, *The shifiting of the corporate income tax : an empirical study of its short-run effect upon the rate of return*, John Hopkins Press, 1963

[22] John G. Cragg, Arnold C. Harberger et Peter Mieszkowski, *Empirical evidence on the incidence of the corporate income tax*, Journal of Political Economy, 1967, p.811-821.

[23] Byron G. Spencer, *The shifting of the corporation income income tax in Canada*, Canadian Journal of Economics, 1969 p.21-34.

sorte que le taux de rendement du capital va diminuer dans le secteur non corporatif et augmenter dans le secteur corporatif. Cette réallocation des capitaux va continuer jusqu'à temps que l'économie atteigne un nouvel équilibre. Le partage du fardeau fiscal va dépendre de l'ampleur de la substitutabilité du capital et du travail entre les secteurs corporatifs et non corporatifs. Des auteurs américains et canadiens en sont venus à la conclusion que la majeure partie du fardeau fiscal était supportée par les actionnaires.

Finalement, on retrouve les études de l'impact de l'incidence (Impact incidence studies) faites par des auteurs comme Vermaeten et Gillespie[24]. Tout d'abord, on fait l'hypothèse qu'il existe un partage du fardeau fiscal et on déduit de ce dernier comment l'incidence de l'impôt sur le revenu des sociétés est alloué parmi les groupes de revenus, étant donné la distribution existante du capital dans les groupes de revenus de la société. Comme inconvénients de cette méthode, il faut mentionner que cette dernière estime l'incidence de chacune des taxes en les considérant toutes en même temps et que cette méthode fait l'hypothèse d'un partage de transfert sans toutefois l'estimer. On peut dès lors arriver à une grande variété de résultat en variant l'ampleur du partage de transfert du fardeau fiscal.

En conclusion, étant donné l'absence de consensus quant à l'incidence réelle de l'impôt sur le revenu des sociétés, nous retiendrons l'hypothèse que cet impôt fédéral provenant du Québec est payé que par des Québécois, qu'ils soient actionnaires, travailleurs ou consommateurs. En supposant que ce sont les travailleurs qui subissent ultimement le fardeau fiscal de cet impôt, nous répartissons les recettes fédérales provenant de cet impôt attribuables au Québec selon le poids de la rémunération du travail du Québec dans la rémunération du travail canadienne. Si l'on suppose par contre que ce sont les consommateurs, nous répartissons les recettes fédérales provenant de cet impôt attribuables au Québec selon le poids des dépenses de consommation du Québec dans le total des dépenses de consommation canadiennes. Ces deux modes de répartition du fardeau fiscal donnent des résultats similaires et n'affectent pas les résultats de manière significative.

---

[24] Arndt Vermaeten et W. Irwin Gillespie et Frank Vermaeten, *Who paid the taxes in Canada, 1951-1988,* Canadian Public Policy, 1995, p.317-343.

2. CHAPITRE 2: CORRECTIONS ET RÉSULTATS

Cette section traite des corrections effectuées aux données brutes, ainsi que les résultats obtenus.

2.1. CORRECTIONS AU NIVEAU DES RECETTES

Une autre correction par rapport aux dépenses ou recettes de l'administration fédérale s'impose pour tenir compte de la part du Québec dans le déficit (ou surplus) fédéral. En effet, on suppose qu'un déficit vient augmenter les recettes fédérales provenant du Québec et qu'un surplus a l'effet contraire. Dès lors, on peut soit corriger les recettes ou les dépenses pour tenir compte de la part du Québec dans le déficit ou le surplus fédéral.

La méthode de calcul retenue pour cette correction est la suivante : premièrement, on calcule le ratio des recettes fédérales issues du Québec sur l'ensemble des recettes fédérales. Deuxièmement, on multiplie ce ratio par le déficit fédéral, obtenu par la soustraction des recettes totales des dépenses totales. Finalement, on vient corriger les recettes du fédéral provenant du Québec par ce montant obtenu.

2.1.1. AUTRES CORRECTIONS AU NIVEAU DES RECETTES

Une autre correction à apporter aux recettes du gouvernement fédéral est la répartition des recettes provenant de la taxe de vente sur les produits et services (TPS). En effet, quelle part des recettes totales du gouvernement fédéral peut-on attribuer au Québec ?

La TPS est un impôt indirect qui est perçu au niveau des vendeurs, même si ceux-ci peuvent en transférer une proportion importante, sinon la totalité aux consommateurs. De plus, une entreprise peut vendre ses produits ou services à des consommateurs qui ne proviennent pas du territoire d'étude. Pour tenir compte de ces réalités, les recettes fédérales provenant de la TPS doivent refléter le niveau de consommation du territoire étudié. Une mesure possible est le ratio des dépenses personnelles de consommation québécoises sur le total du Canada.

La correction s'effectue comme suit : enlever aux recettes fédérales provenant du Québec la part de la TPS dans les impôts indirects fédéraux et ajouter à ce chiffre les recettes totales provenant de la TPS de l'ensemble du Canada multipliée par le ratio des dépenses personnelles de biens et services de consommation du Québec sur le Canada. Une autre mesure plus fine serait d'appliquer ce même ratio aux dépenses personnelles de consommation nettes des dépenses de logement et d'aliments, ce qui n'a pas été fait.

Une autre correction qui rendrait plus fine la mesure des recettes fédérales provenant du Québec concerne les recettes du gouvernement fédéral provenant des taxes sur le tabac du Québec. En effet, on peut considérer qu'elles sont surestimées étant donné que le Québec est un grand producteur de tabac et qu'il fournit notamment l'est du Canada. Par conséquent, il suffit de trouver la part du Québec dans cette portion des recettes du gouvernement fédéral, à laquelle nous appliquons le ratio des dépenses pour le tabac au Québec sur les dépenses pour le tabac au Canada. Par contre, cette dernière correction ne sera pas effectuée pour la conduite de cette étude étant donné le manque de données.

Le Tableau X montre les recettes fédérales provenant du Québec et les recettes fédérales obtenues suites aux corrections effectuées.

Nous devons préciser que la correction des recettes concernant la TPS n'affecte que les recettes à partir de 1991, année d'entrée en vigueur de cette taxe de vente.

Avant l'introduction de cette taxe, la taxe de vente des produits manufacturiers (TVM) était en vigueur. Cette taxe, introduite en 1924, était à un taux de 13,5%. Cette dernière a été remplacée par la TPS, une taxe à un taux inférieur, mais qui a une base fiscale plus grande (services, produits agricoles, etc.), taxe jugée plus efficace et causant moins de distorsions dans l'économie. En effet, la TPS, contrairement à la TVM, ne nuit pas aux exportations canadiennes, ne favorise pas l'importation de produits par rapport à la consommation de produits domestiques et ne décourage pas l'investissement étranger[25]. Nous n'avons pas effectué de correction aux recettes fédérales concernant la TVM, c'est-à-dire avant 1991.

Suite aux corrections effectuées pour tenir compte à la fois premièrement de la population visée pour la conduite de cette étude, deuxièmement de la répartition des recettes fédérales de la TPS et de la part du Québec dans le déficit fédéral, nous remarquons que

---

[25] John Whalley et Deborah Fretz, *The economics of the goods and services tax*, L'Association Canadienne d'Études Fiscales, 1990, p.10.

les recettes fédérales corrigées retenues provenant du Québec sont supérieures à celles apparaissant dans les comptes nationaux.

Tableau X Recettes fédérales avant et après corrections en millions de dollars

Année	Recettes fédérales au Québec telles que trouvées dans les comptes nationaux	Recettes fédérales moins impôts directs des non-résidents	Recettes fédérales corrigées pour la TPS	Recettes corrigées pour les impôts indirects des non-résidents, pour la TPS et la part du déficit ou surplus fédéral
1961	1 918	1 881	1 881	1 948,34
1962	2 010	1 970	1 970	2 083,79
1963	2 059	2 022	2 022	2 080,69
1964	2 321	2 286	2 286	2 173,04
1965	2 387	2 345	2 345	2 154,05
1966	2 582	2 525	2 525	2 403,95
1967	2 776	2 715	2 715	2 671,27
1968	3 031	2 967	2 967	2 899,57
1969	3 530	3 469	3 469	3 153,25
1970	3 806	3 735	3 735	3 614,14
1971	4 146	4 070	4 070	4 043,68
1972	4 551	4 486	4 486	4 533,10
1973	5 067	5 002	5 002	4 816,17
1974	6 303	6 210	6 210	5 818,84
1975	6 645	6 532	6 532	7 209,15
1976	7 572	7 450	7 450	8 039,36
1977	7 964	7 834	7 834	9 337,05
1978	8 345	8 204	8 204	10 505,20
1979	9 145	8 962	8 962	10 928,27
1980	10 738	10 496	10 496	12 737,92
1981	12 881	12 611	12 611	14 268,33
1982	12 691	12 405	12 405	15 928,12
1983	13 209	12 956	12 956	17 496,22
1984	14 454	14 187	14 187	19 731,82
1985	15 701	15 441	15 441	21 642,63
1986	18 500	18 093	18 093	23 384,26
1987	20 496	20 201	20 201	25 054,57
1988	22 468	22 062	22 062	26 707,67
1989	23 653	23 279	23 279	28 367,31
1990	25 373	24 955	24 955	31 295,17
1991	26 052	25 683	28 718	36 816,16
1992	26 968	26 585	29 703	37 575,90
1993	26 534	26 133	29 317	38 105,35
1994	27 086	26 673	29 983	37 732,50
1995	28 491	28 012	31 389	38 787,85
1996	30 342	29 647	33 126	37 312,73

1997	32 961	32 238	36 007	35 440,69
1998	33 461	32 803	36 711	35 650,88
1999	35 309	34 483	38 644	37 630,60

Source : Statistique Canada, Comptes nationaux, catalogue 13-213.

2.2. MÉTHODE DES BÉNÉFICES SELON LE CRITÈRE UTILISÉ

2.2.1. Méthode des bénéfices avec le critère de la population.

Selon la méthode des bénéfices, pour évaluer le total des dépenses fédérales à être considérées pour le Québec, on doit procéder ainsi et additionner les postes de dépenses suivants:

le total des dépenses courantes en biens et services du gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada doit être réparti selon le poids de la population québécoise dans la population canadienne.

Pour la répartition des dépenses liées au service de la dette, on utilise également un critère basé sur le poids de la population québécoise dans la population canadienne.

Finalement, aucune répartition n'est effectuée sur l'ensemble des dépenses de transfert fédérales au Québec (particuliers, entreprises, administrations locales et aux provinces).

On compare le montant obtenu aux recettes corrigées pour ainsi déterminer si le Québec est bénéficiaire net de son union fiscale avec le Canada.

2.2.2. Méthode des bénéfices avec le critère du PIB

En deuxième lieu, nous aurons recours à une méthode des bénéfices modifiée. Cette méthode modifiée des bénéfices prend en considération le revenu plutôt que la population pour répartir les dépenses fédérales courantes en biens et services, ainsi que le service de la dette fédérale. On prend le total des dépenses courantes en biens et services du fédéral pour l'ensemble du Canada que l'on répartit selon le poids du PIB québécois dans le PIB canadien. L'Écosse dans son union fiscale avec le Royaume-Uni utilise d'ailleurs le critère

de la richesse pour la répartition de la dette vis-à-vis du gouvernement central. On additionne finalement le total des transferts fédéraux au Québec (particuliers, entreprises, administrations locales et province.) On compare le montant obtenu aux recettes corrigées.

2.2.3. Méthode des bénéfices avec le critère du CUPO

Cette méthode s'inspire du calcul du CUPO entre le Pays Basque et l'état fédéral espagnol[26].

2.2.3.1. Relations fiscales entre le Pays Basque et l'état central espagnol

L'Espagne est un cas très particulier. Ce pays se définit comme un État des autonomies plutôt que d'une fédération en vertu de la constitution de 1978. La constitution permet aux collectivités (territoires) de se constituer en Communautés autonomes (CA). Les cinquante provinces sont réparties de façon non égale entre les dix-sept CA. Les domaines sous juridiction exclusive de l'État central sont la défense, les douanes et la justice. Les CA peuvent avoir trois statuts d'autonomie, celui de l'article 143, celui de l'article 151 et le régime foral. Ce dernier statut d'autonomie a le plus de champs de juridictions.

Les compétences des CA sous le régime de l'article 143 sont les suivantes : Forêts, agriculture, élevage, pêche, urbanisme et logement, routes, ports et aéroports non commerciaux, exploitation hydraulique, canaux et irrigation, protection de l'environnement, promotion culturelle des langues régionales, institutions gouvernementales des CA, tourisme, etc. Les CA sous les statuts d'autonomie de l'article 151 et le régime foral ont toutes les compétences précédentes plus la gestion du système d'éducation à tous les niveaux et la santé.

Ce qui distingue le régime foral des CA sous l'article 151 est le fait que ces CA peuvent percevoir l'ensemble des impôts sur leur territoire, incluant les impôts nationaux, sauf les droits de douane. Deux CA sont sous le régime foral : le Pays Basque et la Navarre. Le

---

[26] Luis Gordo, *The financing arrangements for the regional (autonomous) governments for the period 1997-2001,* Banco de Espana , Documento De Trabajo #0003.

régime foral est en fait la version moderne d'un ancien système de gestion décentralisé en vigueur avant le régime de Franco.

Ces deux CA sous le régime foral versent un « CUPO »[27] au gouvernement central, c'est-à-dire une contribution pour les services reçus de ce dernier dans leur territoire et qui n'est pas fonction des montants de revenus fiscaux, mais plutôt d'un index de consommation basé sur la richesse et la taille de la population de ces territoires. Les CA achètent de cette façon les biens et services reçus du gouvernement central avec le CUPO.

Le Tableau XI montre l'importance des deux CA sous le régime foral dans la fédération espagnole.

Tableau XI Importance relative des 2 CA sous le régime foral en 1998

Communauté Autonome	% du territoire de l'Espagne	% de la population totale de l'Espagne	% du PIB espagnol
Navarre	2,1%	1,3%	1,6%
Pays Basque	1,4%	5%	6%

Source : http://www.apem.asso.fr/

Le critère du CUPO est donc un critère qui se base à la fois sur la population et la richesse de la population d'un territoire, dont la valeur pour le Québec en 1999 est de 22,6%.

L'index d'attribution se calcule de la façon suivante :

√(PIB Québec/PIB Canada) * (Population Québec/Population Canada).

On applique cet index au total des dépenses courantes de l'administration fédérale canadienne (incluant la dette) pour ainsi déterminer le niveau de dépenses que le Québec doit débourser pour obtenir les biens et services publics fédéraux. Nous comparons le résultat obtenu aux recettes corrigées. En ce sens, le CUPO sert à calculer le paiement que l'on présume égal aux biens et services reçus du gouvernement fédéral.

[27] Document d'information pour le Symposium international sur le déséquilibre fiscal, Commission sur le déséquilibre fiscal, *Arrangements financiers intergouvernementaux*, 2001, p.40

Voici les articles de loi en vigueur au Pays Basque concernant la méthodologie de détermination de la quote-part (CUPO) pour le quinquennat 1997-2001[28].

Chapitre II Détermination de la Quote-part liquide de l'année de base

Article 3. Détermination de la Quote-part de l'année de base.

La Quote-part liquide de l'année de base du quinquennat 1997/2001 se déterminera par l'application du coefficient d'imputation au montant total des charges non assumées par la Communauté Autonome et par la réalisation des ajustements et des compensations correspondants, tout ceci selon les termes prévus dans les articles suivants.

Article 4.-Charges de l'État non assumées par la Communauté Autonome

Un.- On considère comme charges de l'État non assumées par la Communauté Autonome celles correspondant à des compétences dont l'exercice n'a pas encore été assumé effectivement par cette dernière.

Deux.- Pour déterminer le montant total des charges en question, on déduira du total des dépenses du Budget de l'État l'assignation budgétaire intégrale qui, au niveau de l'État, correspond aux compétences assumées par la Communauté Autonome, depuis la date d'exécution du transfert fixé dans les Décrets Royaux correspondants.

Trois.- Seront considérées, entre autres, comme ayant le caractère de charges non assumées par la Communauté Autonome les charges suivantes:

a) Les montants assignés dans le Budget Général de l'État au Fonds de Compensation Inter-territorial auquel se réfère l'article 158, alinéa deux, de la Constitution.

b) Les transferts ou subventions auxquels procède l'État en faveur de collectivités publiques dans la mesure où les compétences exercées par ces dernières ne seraient pas assumées par la Communauté Autonome du Pays Basque.

c) Les intérêts et quotités d'amortissement de toutes les dettes de l'État.

---

[28] Méthodologie de détermination de la quote-part du Pays Basque pour le quinquennat 1997-2001, Loi de l'Accord Économique, http://www.euskadi.net/fiscalidad .

Quatre.- L'imputation aux Territoires Historiques de la partie correspondante pour charges non assumées s'effectuera par application du coefficient d'imputation auquel se réfère l'article 7 ci-après.

Article 7. Coefficient d'imputation

Le coefficient d'imputation auquel se réfèrent les articles 4 et 6 du présent Accord, lequel est déterminé pour l'essentiel en fonction du revenu relatif des Territoires Historiques, est 6,24 pour cent.

Pour les fins de nos calculs, plutôt que d'utiliser un coefficient d'imputation valable pour une période de cinq ans avec actualisation, comme c'est le cas au Pays Basque, nous avons calculé cet indice pour chacune des années pour ainsi obtenir un degré de précision plus élevé. En ce sens, la méthode des bénéfices utilisée ici n'est pas identique à celle en vigueur entre le Pays Basque et l'État central espagnol, mais s'inspire plutôt de cette dernière.

2.3. RÉSULTATS

Le Tableau XIII indique le niveau des dépenses fédérales au Québec selon le critère utilisé.

Pour obtenir les niveaux de dépenses fédérales présentées au Tableau XIII nous avons utilisé les critères suivants pour les postes de dépenses fédérales.

Tableau XII Critère de répartition par poste de dépenses fédérales

Méthode des bénéfices	Dépenses en biens et services	Tranferts	Service de la dette
Critère population	Part de la population du Québec dans la population du Canada	Aucun	Part de la population du Québec dans la population du Canada
Critère du PIB	Part du PIB du Québec dans le PIB du Canada	Aucun	Part du PIB du Québec dans le PIB du Canada
Critère CUPO		Index d'attribution	

Nous remarquons que les niveaux de dépenses de l'administration fédérale au Québec diffèrent selon le critère de répartition utilisé. Le niveau de dépenses de l'administration fédérale au Québec est plus élevé si l'on prend la population comme critère de répartition.

Nous remarquons une différence constante de plus de 8% entre les résultats obtenus selon le critère de la population et ceux obtenus selon le critère du PIB. Cela semble normal étant donné que la part du Québec est plus importante en terme de population qu'en terme de contribution au PIB du Canada.

Tableau XIII Niveaux de dépenses selon le critère utilisé en millions de $

Année	Dépenses fédérales critère population	Dépenses fédérales critère PIB
1961	3032,21	2786,50
1962	3310,61	3054,48
1963	3448,60	3156,91
1964	3687,84	3412,75
1965	3832,57	3529,72
1966	4317,04	3961,35
1967	4938,92	4574,44
1968	5527,84	5054,60
1969	6017,50	5513,09
1970	6930,20	6362,83
1971	8044,34	7403,87
1972	9213,75	8538,58
1973	10185,03	9283,98
1974	13626,14	12390,04
1975	17294,67	15801,00
1976	18454,48	16948,37
1977	21003,97	19283,45
1978	23287,57	21531,39
1979	25090,48	22933,50
1980	29335,12	26763,63
1981	35159,41	31758,73
1982	40603,97	36907,03
1983	43583,61	39638,01
1984	48278,85	43963,80
1985	52181,75	47234,83
1986	52045,55	48141,38
1987	54646,19	50808,13
1988	58334,97	54366,31
1989	62975,91	58123,49
1990	68518,44	63376,77
1991	72596,77	67586,79
1992	74007,70	69111,75
1993	75641,40	70231,58
1994	74320,86	68881,50

1995	75729,45	70047,36
1996	72224,05	66268,23
1997	69070,12	63209,84
1998	70195,48	64834,79
1999	72671,53	67080,35

2.3.1. RÉSULTATS DE LA MÉTHODE DES BÉNÉFICES AVEC LES CRITÈRES DE RÉPARTITION DE LA POPULATION ET DU PIB.

Pour procéder, nous avons comparé ces niveaux de dépenses aux recettes fédérales corrigées pour vérifier si le Québec est bénéficiaire net de son union fiscale avec le Canada.

Nous remarquons que selon la méthode des bénéfices, le Québec est bénéficiaire net peu importe le critère de répartition utilisé (population ou PIB), pour l'ensemble de la période étudiée.

Le Tableau XIV présente les bénéfices nets au Québec selon le critère utilisé.

Tableau XIV Bénéfices nets selon le critère utilisé

Année	Bénéfice net en millions de $	En $ par	En % du PIB	Bénéfice net en millions de $	En $ par	En % du PIB
	critère population	habitant QC	du QC	critère PIB	habitant QC	du QC
1961	1 084 $	206 $	10,22%	838 $	159 $	7,90%
1962	1 227 $	228 $	10,60%	971 $	181 $	8,39%
1963	1 368 $	250 $	11,12%	1 076 $	196 $	8,75%
1964	1 515 $	271 $	11,10%	1 240 $	222 $	9,09%
1965	1 679 $	295 $	11,21%	1 376 $	242 $	9,19%
1966	1 913 $	331 $	11,50%	1 557 $	269 $	9,36%
1967	2 268 $	387 $	12,59%	1 903 $	325 $	10,56%
1968	2 628 $	443 $	13,69%	2 155 $	364 $	11,23%
1969	2 864 $	479 $	13,59%	2 360 $	394 $	11,19%
1970	3 316 $	551 $	14,75%	2 749 $	457 $	12,23%
1971	4 001 $	650 $	16,48%	3 360 $	546 $	13,84%
1972	4 681 $	756 $	17,20%	4 005 $	647 $	14,72%
1973	5 369 $	861 $	17,36%	4 468 $	717 $	14,45%
1974	7 807 $	1 241 $	21,48%	6 571 $	1 045 $	18,08%
1975	10 086 $	1 588 $	24,63%	8 592 $	1 353 $	20,98%
1976	10 415 $	1 622 $	21,84%	8 909 $	1 388 $	18,68%
1977	11 667 $	1 807 $	22,35%	9 946 $	1 541 $	19,05%
1978	12 782 $	1 978 $	21,99%	11 026 $	1 706 $	18,97%
1979	14 162 $	2 182 $	21,81%	12 005 $	1 850 $	18,49%
1980	16 597 $	2 542 $	22,98%	14 026 $	2 149 $	19,42%
1981	20 891 $	3 180 $	25,87%	17 490 $	2 663 $	21,66%
1982	24 676 $	3 738 $	28,87%	20 979 $	3 178 $	24,55%
1983	26 087 $	3 938 $	28,34%	22 142 $	3 342 $	24,05%
1984	28 547 $	4 290 $	28,38%	24 232 $	3 642 $	24,09%
1985	30 539 $	4 565 $	28,38%	25 592 $	3 825 $	23,78%
1986	28 661 $	4 256 $	24,43%	24 757 $	3 676 $	21,10%
1987	29 592 $	4 349 $	23,01%	25 754 $	3 785 $	20,02%
1988	31 627 $	4 610 $	22,44%	27 659 $	4 032 $	19,62%
1989	34 609 $	4 981 $	23,32%	29 756 $	4 283 $	20,05%
1990	37 223 $	5 302 $	24,28%	32 082 $	4 569 $	20,93%
1991	35 781 $	5 053 $	23,06%	30 771 $	4 346 $	19,83%
1992	36 432 $	5 092 $	23,01%	31 536 $	4 408 $	19,91%

1993	37 536 $	5 192 $	23,16%	32 126 $	4 444 $	19,82%
1994	36 588 $	5 047 $	21,50%	31 149 $	4 297 $	18,31%
1995	36 942 $	5 082 $	20,71%	31 260 $	4 300 $	17,53%
1996	34 911 $	4 799 $	19,23%	28 955 $	3 981 $	15,95%
1997	33 629 $	4 606 $	17,74%	27 769 $	3 803 $	14,65%
1998	34 545 $	4 717 $	17,47%	29 184 $	3 985 $	14,76%
1999	35 041 $	4 768 $	16,73%	29 450 $	4 007 $	14,06%

Source : Données de Statistique Canada : répartition selon les différents critères.

Tout d'abord, nous remarquons que les bénéfices nets des résidents du Québec sont positifs, c'est-à-dire que l'impact redistributif du budget du gouvernement fédéral est positif pour le Québec pour l'ensemble de la période étudiée. Les bénéfices nets obtenus à partir du critère de répartition utilisant la population sont supérieurs à ceux obtenus en utilisant le critère de répartition du PIB.

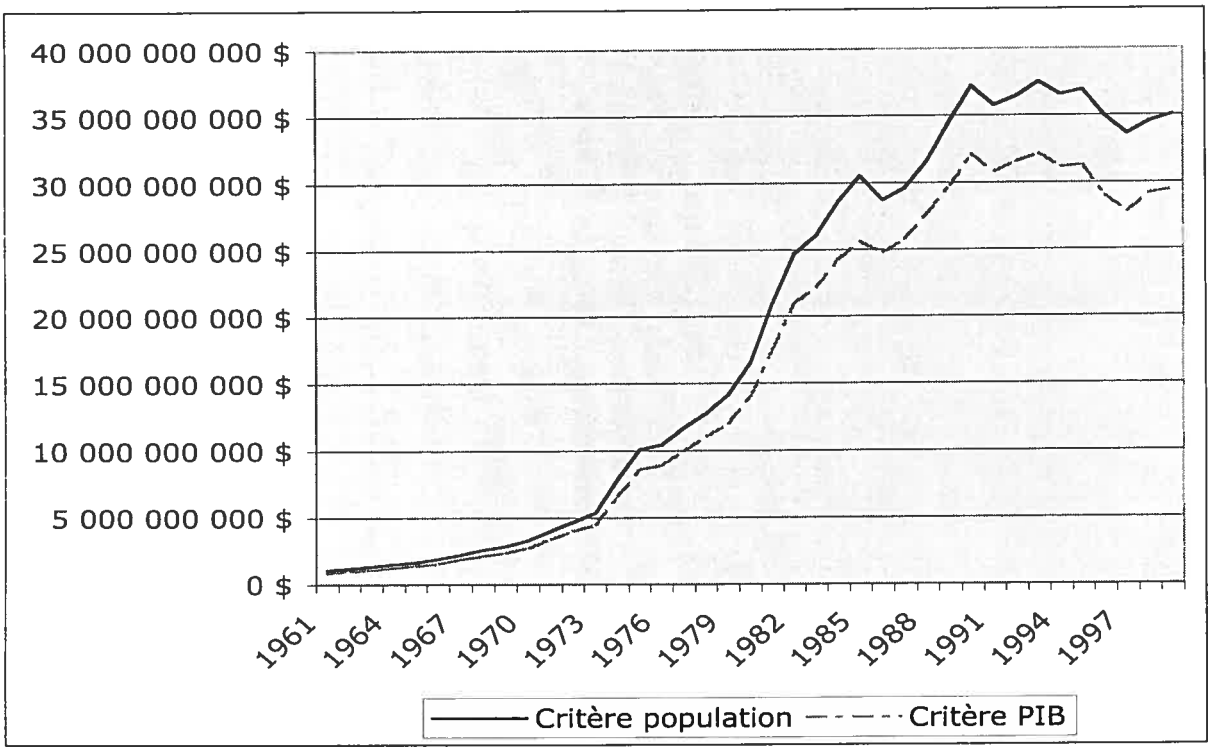

Figure 2.1 Évolution du bénéfice net du Québec selon le critère utilisé

La Figure 2.1 nous montre que non seulement les bénéfices sont positifs peu importe le critère utilisé, mais aussi qu'ils sont croissants.

Nous avons ensuite transposé les résultats obtenus en termes de dollars remis per capita au Québec. L'impact du budget du gouvernement central peut se traduire par une remise de 4 768$ (critère population) ou de 4 007$ (critère PIB) à chacun des habitants du Québec en 1999.

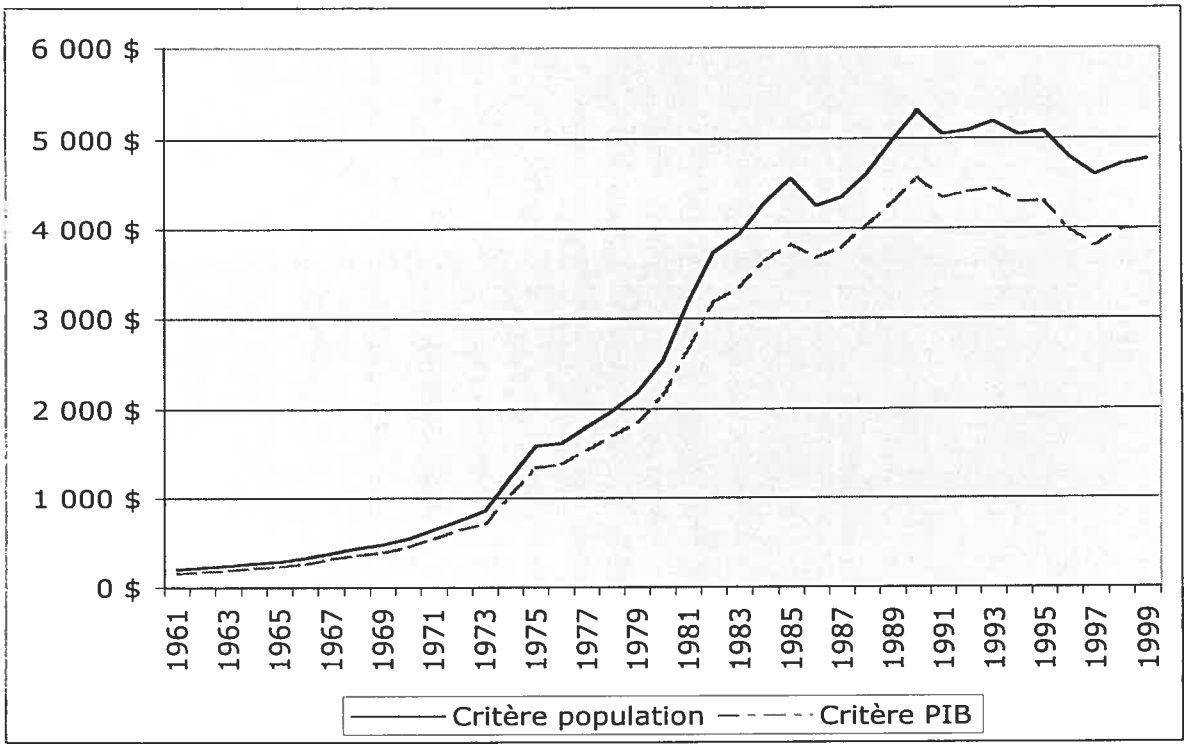

Figure 2.2 Évolution des bénéfices nets en dollars par résidents du Québec

Finalement, nous avons exprimé les bénéfices nets reçus en pourcentage du PIB du Québec. Nous remarquons que les bénéfices nets exprimés en pourcentage du PIB du Québec sont croissants pour l'ensemble de la période étudiée avec de nombreuses variations.

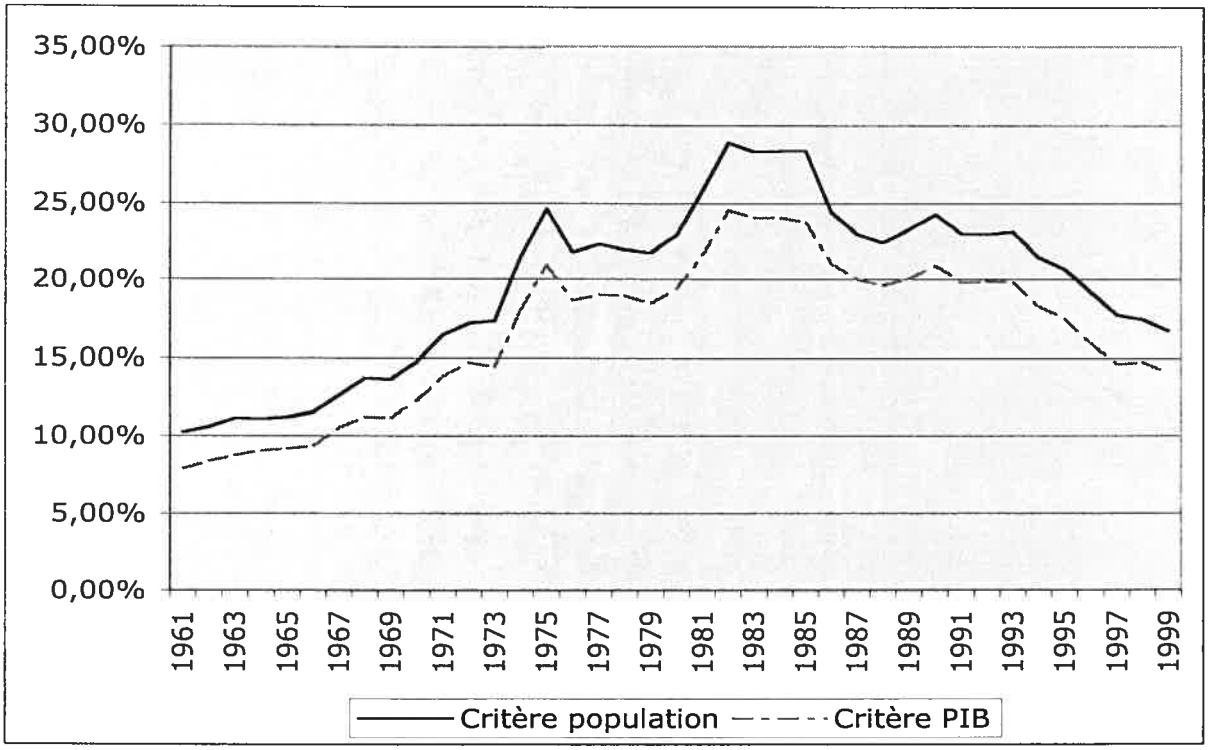

Figure 2.3 Évolution des bénéfices nets en % du PIB du Québec

Ces nombreuses variations nous conduisent à considérer une série d'événements qui pourraient peut-être expliquer ce phénomène.

2.3.2. DATES IMPORTANTES

Il apparaît judicieux d'analyser l'évolution des bénéfices nets en fonction de certains événements qui semblent pertinents.

Le Tableau XV présente quelques événements jugés importants comme pouvant être déterminant dans le niveau des dépenses et des recettes fédérales.

Tableau XV Événements importants

Année	Événement
1968	Naissance du Parti québécois (PQ)
1970	Crise d'octobre, prise d'otage FLQ
1975-1985	Transferts pétroliers
1976-1985	Présence au pouvoir du PQ
1980	Référendum sur la souveraineté : 40% oui
1990	Échec de l'Accord du Lac Meech
1994	Présence au pouvoir PQ
1995	Référendum sur la souveraineté : 49% oui

Les bénéfices nets exprimés en pourcentage du PIB du Québec ne semblent pas avoir été affecté par la naissance du PQ, ni par la crise d'octobre.

Par contre, nous remarquons que les bénéfices nets exprimés en pourcentage du PIB du Québec ont été le plus élevé durant la période 1975-1985, pour atteindre près de 29% (critère population) ou près de 25% (critère PIB) du PIB du Québec en 1982. Cette décennie a été marquée par de nombreux événements qui pourraient expliquer ce phénomène. Tout d'abord, le gouvernement fédéral a versé des sommes importantes sous forme de subventions aux raffineries pétrolières suite à la crise du pétrole au début des années soixante-dix dans le cadre du PCC (Petroleum Compensation Charge), programme qui a pris fin en mars 1985[29]. De plus, l'effet conjugué d'un parti politique nationaliste au pouvoir et d'un référendum a peut-être eu une incidence sur les dépenses du gouvernement central.

La présence au pouvoir du PQ à partir de 1994 et la tenue d'un référendum sur l'indépendance ne semble pas avoir eu d'incidence sur les bénéfices nets, puisqu'ils ont connu une diminution marquée en pourcentage du PIB à partir de 1994.

2.3.3. ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

À titre d'indicateur, la Figure 2.4 montre l'évolution des ratios suivants : les recettes fédérales corrigées sur le total des recettes du gouvernement fédéral et les dépenses

[29] L'Association Canadienne d'Études Fiscales, *The National Finances 1984-1985.*

fédérales corrigées au Québec (réparties selon le critère de la population et du PIB) sur le total des dépenses du gouvernement fédéral.

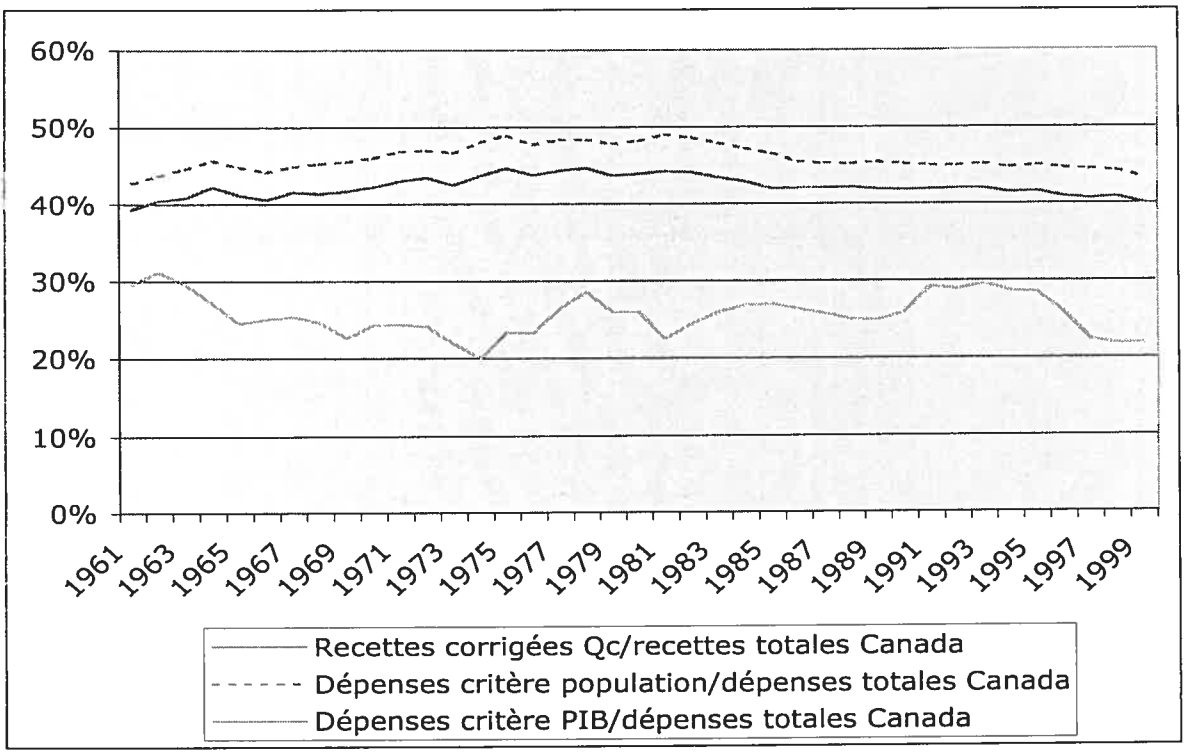

Figure 2.4 Évolution des ratios des dépenses et recettes du Québec sur Canada

Nous remarquons qu'il y a de variations importantes quant à la valeur des ratios durant la période d'étude, mais que la part du Québec dans les dépenses totales fédérales est pratiquement le double de la part du Québec dans les recettes totales fédérales.

2.3.4. RÉSULTATS AVEC LA MÉTHODE DES BÉNÉFICES INSPIRÉE DU CUPO

Le Tableau XVI présente le niveau de dépense que le Québec paie pour obtenir les biens et services publics du gouvernement fédéral selon la méthode du CUPO.

Tableau XVI Résultats selon la méthode des bénéfices inspirée du CUPO

Année	Dépenses du Québec pour obtenir les biens et services publics fédéraux	Recettes fédérales corrigées TPS et part du déficit	Bénéfice ou perte nette en millions de $	Bénéfice net ou perte nette en % du PIB du Québec	En $ par habitant Québec
1961	1929,81	1 948,34	18,53	0,2%	3,52 $
1962	2065,50	2 083,79	18,29	0,2%	3,41 $
1963	2104,76	2 080,69	-24,07	-0,2%	-4,39 $
1964	2211,96	2 173,04	-38,92	-0,3%	-6,97 $
1965	2337,39	2 154,05	-183,34	-1,2%	-32,25 $
1966	2655,74	2 403,95	-251,79	-1,5%	-43,56 $
1967	2997,48	2 671,27	-326,21	-1,8%	-55,63 $
1968	3278,35	2 899,57	-378,78	-2,0%	-63,90 $
1969	3536,35	3 153,25	-383,10	-1,8%	-64,01 $
1970	3991,03	3 614,14	-376,89	-1,7%	-62,68 $
1971	4510,23	4 043,68	-466,55	-1,9%	-75,79 $
1972	5147,70	4 533,10	-614,60	-2,3%	-99,21 $
1973	5618,65	4 816,17	-802,48	-2,6%	-128,71 $
1974	7216,54	5 818,84	-1397,70	-3,8%	-222,17 $
1975	8977,23	7 209,15	-1768,08	-4,3%	-278,35 $
1976	9866,55	8 039,36	-1827,19	-3,8%	-284,61 $
1977	10993,26	9 337,05	-1656,21	-3,2%	-256,58 $
1978	12158,32	10 505,20	-1653,12	-2,8%	-255,78 $
1979	13057,79	10 928,27	-2129,52	-3,3%	-328,17 $
1980	15004,48	12 737,92	-2266,56	-3,1%	-347,21 $
1981	17115,57	14 268,33	-2847,24	-3,5%	-433,44 $
1982	19919,59	15 928,12	-3991,47	-4,7%	-604,68 $
1983	21550,54	17 496,22	-4054,32	-4,4%	-611,97 $
1984	24082,80	19 731,82	-4350,98	-4,3%	-653,89 $
1985	26259,05	21 642,63	-4616,42	-4,3%	-690,05 $
1986	27104,44	23 384,26	-3720,18	-3,2%	-552,45 $
1987	28570,48	25 054,57	-3515,91	-2,7%	-516,67 $
1988	30475,22	26 707,67	-3767,55	-2,7%	-549,21 $
1989	32342,03	28 367,31	-3974,72	-2,7%	-572,07 $
1990	35327,73	31 295,17	-4032,56	-2,6%	-574,36 $
1991	37628,09	36 816,16	-811,93	-0,5%	-114,66 $
1992	38310,62	37 575,90	-734,72	-0,5%	-102,69 $
1993	38670,14	38 105,35	-564,79	-0,3%	-78,13 $

1994	38045,85	37 732,50	-313,35	-0,2%	-43,00 $
1995	39088,95	38 787,85	-301,10	-0,2%	-41,30 $
1996	37276,51	37 312,73	36,22	0,0%	4,96 $
1997	35505,67	35 440,69	-64,98	-0,0%	-8,90 $
1998	36149,39	35 650,88	-498,51	-0,3%	-68,07 $
1999	37946,42	37 630,60	-315,82	-0,2%	-42,97 $

Note : un signe négatif dans ce tableau signifie que les résidents du Québec subissent une perte nette.

Suite à l'observation des résultats, nous pouvons conclure que cette méthode de répartition est moins avantageuse pour les résidents du Québec.

La Figure 2.5 présente l'évolution des bénéfices ou pertes nets des résidents du Québec selon la méthode inspirée du CUPO.

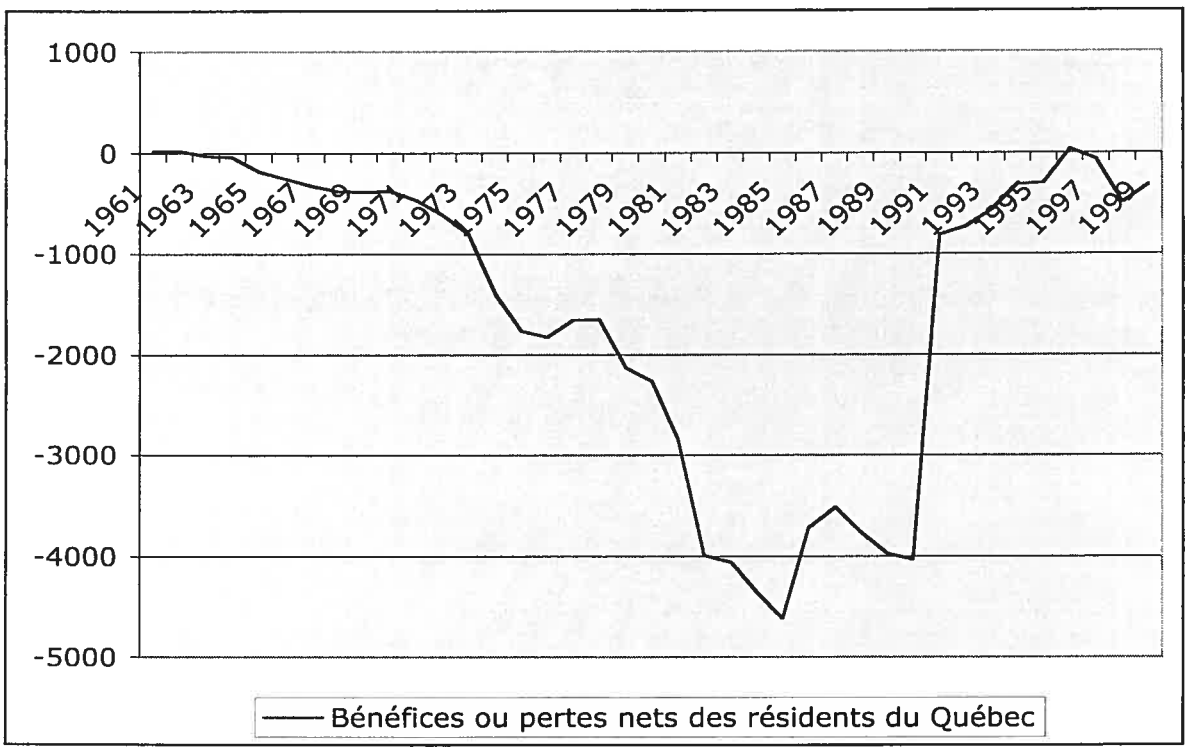

Figure 2.5 Évolution des pertes ou bénéfices nets des résidents du Québec en millions de dollars

Selon cette méthode, de 1961 à 1999, il n'y a eu que trois années où les résidents du Québec ont été bénéficiaires nets de leur union fiscale avec le Canada, soit 1961, 1962 et 1996.

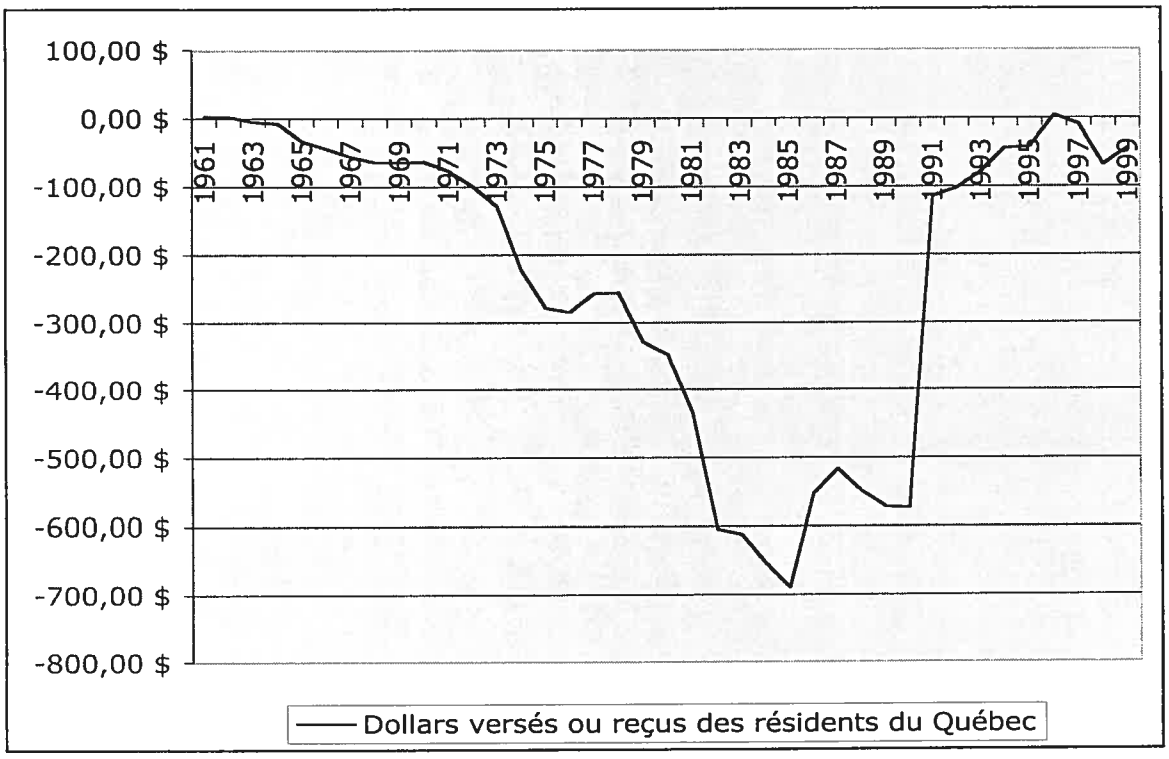

Figure 2.6 Évolution des bénéfices ou pertes nets en dollars par habitant du Québec

La Figure 2.6 traduit les résultats obtenus en présentant l'évolution des pertes ou bénéfices nets par habitant du Québec.

La Figure 2.7 présente les résultats en pourcentage du PIB du Québec. Nous remarquons que les pertes nettes sont relativement faibles, pour un sommet de pertes nettes pour les résidents du Québec de 4,7% du PIB du Québec en 1982.

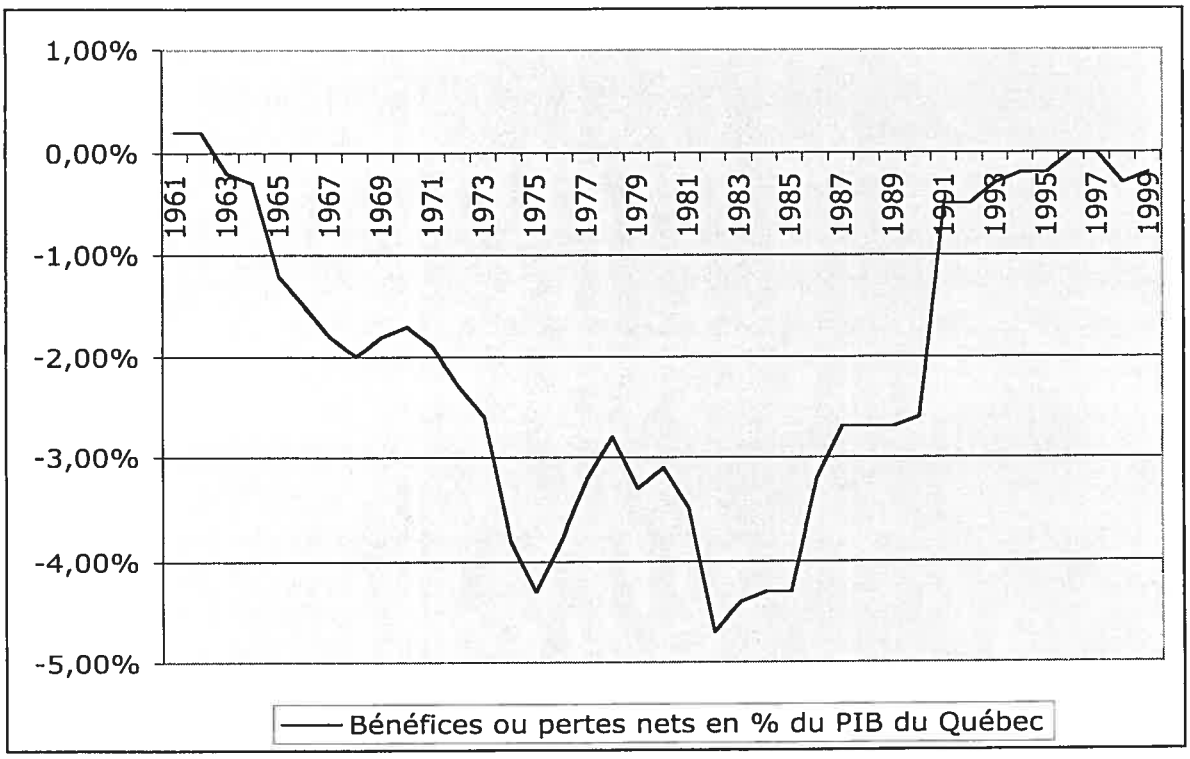

Figure 2.7 Évolution des bénéfices ou pertes nets en % du PIB du Québec

La méthode des bénéfices qui répartit les dépenses fédérales donne des résultats différents selon le critère de répartition ou d'attribution considéré. En effet, si l'index d'attribution n'est pas le même, il n'est pas étonnant que les résultats ne sont pas les mêmes selon que l'on varie le critère de répartition utilisé.

Le Tableau XVII présente la valeur des index d'attribution pour le Québec en 1999.

Tableau XVII Valeur de l'index d'attribution selon le critère pour le Québec en 1999

Critère utilisé	Valeur de l'index d'attribution en %
Population	24,1%
PIB	21,5%
CUPO	22,6%

2.4. Conclusion

La méthode privilégiée dans cette étude est la méthode des bénéfices. Par cette méthode, nous pouvons comparer la consommation de biens et services publics d'un résident d'un territoire en fonction du fardeau de taxe qu'il assume. Selon cette dernière, l'impact redistributif en biens et services publics, paiements de transfert inclus, du gouvernement fédéral est positif pour le Québec pour l'ensemble de la période d'étude et ce, peu importe le critère de répartition traditionnel utilisé.

Les résultats sont différents si l'on utilise une méthode des bénéfices qui utilise un critère de répartition basé sur le CUPO, méthode en vigueur entre la Navarre et le Pays-Basque vis-à-vis l'état central espagnol. En effet, selon cette méthode, les résidents du Québec subissent une perte nette pour l'ensemble de la période d'étude (sauf 1961, 1962 et 1996).

3. CHAPITRE 3: LES DÉTERMINANTS DES DÉPENSES FÉDÉRALES NETTES

Cette section traite des facteurs pouvant avoir une incidence sur les bénéfices nets du Québec.

Pour déterminer les causes des variances dans les dépenses fédérales nettes, nous avons eu recours à un modèle économétrique qui utilise la méthode des moindres carrés ordinaires pour des séries chronologiques. La période d'étude s'étend de 1961 à 1998.

Le modèle est le suivant :

Dép fédé nettes = B0 + B1 (Isouv) + B2 (Uqc) + B3 (%dépuqc) + B4 (PIBhabcan)

Où Dép fédé nettes = les dépenses fédérales nettes

Isouv = Indice de souveraineté

Uqc = taux de chômage au Québec

%dépuqc = la part des députés fédéraux québécois dans le parti au pouvoir au gouvernement central

PIBhabcan = le PIB per capita au Canada

Le Tableau XVIII présente les valeurs des différentes variables utilisées dans le modèle (où les dépenses fédérales nettes illustrées selon le critère de répartition de la population).

L'indice de souveraineté[30] est bâti de la façon suivante : le chiffre apparaissant dans le tableau indique le nombre d'articles paru dans le New York Times où les mots souveraineté, indépendance et autres synonymes sont apparus au sujet du Québec.

---

[30] L'indice de souveraineté créé par François Vaillancourt, professeur au département des Sciences Économiques à l'Université de Montréal.

Tableau XVIII les valeurs des différentes variables utilisées dans le modèle

Année	Dépenses fédé nettes* en dollars corants	Indice souveraineté	Taux de chômage QC	% de députés venant du Qc dans le parti au pouvoir au Fédéral	PIB per habita CAN en dollars courants
61	1 084 $	0	9,2	36,5	2242
62	1 227 $	0	7,5	63,8	2390
63	1 368 $	0	7,5	58,9	2519
64	1 515 $	0	6,4	58,9	2706
65	1 679 $	0	6,4	58,7	2928
66	1 913 $	0	4,7	58,7	3217
67	2 268 $	0	4,6	58,7	3389
68	2 628 $	0	5,6	47,7	3643
69	2 864 $	2	6,1	47,7	3953
70	3 316 $	4	7	47,7	4184
71	4 001 $	1	7,3	47,7	4417
72	4 681 $	1	7,5	67,9	4875
73	5 369 $	5	6,8	67,9	5646
74	7 807 $	1	6,6	52,5	6650
75	10 086 $	1	8,1	52,5	7391
76	10 415 $	45	8,7	52,5	8416
77	11 667 $	85	10,3	52,5	9156
78	12 782 $	53	10,9	52,5	10052
79	14 162 $	42	9,6	55,2	11373
80	16 597 $	44	9,9	51	12601
81	20 891 $	17	10,5	51	14297
82	24 676 $	13	13,9	51	14858
83	26 087 $	5	14	51	15938
84	28 547 $	3	12,9	35,5	17304
85	30 539 $	7	11,9	35,5	18425
86	28 661 $	0	11	35,5	19297
87	29 592 $	2	10,3	35,5	20776
88	31 627 $	3	9,4	43,2	22529
89	34 609 $	3	9,3	43,2	23768
90	37 223 $	24	10,2	43,2	24089
91	35 781 $	17	12	43,2	24057
92	36 432 $	12	12,8	43,2	24179
93	37 536 $	5	13,2	42,4	24626
94	36 588 $	10	12,2	42,4	25542
95	36 942 $	43	11,5	42,4	27678
96	34 911 $	7	11,9	42,4	28278
97	33 629 $	5	11,4	48,4	29514

98	34 545 $	13	10,4	48,4	30279

3.1. ATTENTES FACE AUX RÉSULTATS

On peut s'attendre à ce qu'il existe une relation positive entre la variable dépendante et chacune des variables explicatives. En effet, on peut considérer que les dépenses fédérales nettes au Québec vont augmenter lorsque la « menace souverainiste » se fait plus importante, lorsque le taux de chômage au Québec est plus élevé, lorsqu'il y a une part importante des députés du gouvernement fédéral qui proviennent du Québec et lorsque le niveau de richesse générale au Canada, mesuré par le PIB par habitant, augmente.

3.2. RÉSULTATS DU MODÈLE

Nous avons effectué différentes régressions et tests pour déterminer quels facteurs ont une incidence sur les dépenses fédérales nettes effectuées au Québec.

3.2.1. AUTOCORRÉLATION

Cette section traite du problème de l'autocorrélation, problème fort commun dans les séries chronologiques.

Dans l'équation $y = X\beta + \mu$, on suppose que toutes les variables pertinentes dans l'explication de y se retrouvent dans la matrice X. Il est par contre difficile de spécifier un modèle où toutes les variables pertinentes sont retenues. Par conséquent, certaines variables seront exclues du modèle. Si ces variables sont autocorrélées, comme c'est le cas dans la plupart des données économiques sous forme de série chronologique, le terme μ, est lui-aussi autocorrélé.

Le fait d'appliquer les moindres carrés ordinaires à une équation qui a un terme d'erreur où il y a présence d'autocorrélation a comme conséquence de produire des coefficients non biaisés, mais inefficients.

Pour tester la présence d'autocorrélation dans le modèle $y = X\beta + \mu_t$, on procède de la façon suivante :

$$\mu_t = \phi \mu_{t-1} + \varepsilon_t$$

L'hypothèse nulle où l'autocorrélation est nulle est la suivante :

$H_0 : \phi = 0$

Le test de Durbin-Watson est l'un des tests permettant de détecter la présence d'autocorrélation. La statistique « d » est obtenue à partir du vecteur des erreurs, soit

$$e = y - Xb$$

Les valeurs critiques de « d » dépendent du nombre d'observations et d'un nombre de variables explicatives, mais en général, on peut considérer les valeurs suivantes[31] :

Si $d > 2$, le terme d'erreur est positivement corrélé

Si $d < 2$, le terme d'erreur est négativement corrélé

Si $d = 2$, il n'y a pas d'autocorrélation

3.2.2. MODÈLE AVEC CRITÈRE DE POPULATION

Le Tableau XIX présente les résultats de la régression utilisant les dépenses fédérales réparties selon le critère de la population. Le R^2 obtenu est de 0,9759 et le R^2 ajusté obtenu est de 0,9730. La valeur du test de Durbin-Watson est de 0,476, ce qui montre que le terme d'erreur est négativement corrélé.

---

[31] Johnston, J. et Dinardo, J., *Econometric methods*, McGraw Hill, fourth edition ,1997, p.180.

Tableau XIX Résultats de la régression avec le critère de la population

Variables indépendantes	Coefficients estimés	Erreur standard	T de Student
Indice de souveraineté	-20,79707	21,2511	-0,98
Taux de chômage au Québec	943,5807	240,3405	3,93
% de députés fédéraux provenant du Québec	-100,0401	58,5233	-1,71
PIB per capita au Canada	1,21198	0,654767	18,51
Constante	-1911,095	4045,517	-0,47

3.2.3. MODÈLE AVEC LE CRITÈRE DU PIB

Le Tableau XX présente les résultats de la régression utilisant les dépenses fédérales réparties selon le critère du PIB. Le R^2 obtenu est de 0,9709 et le R^2 ajusté obtenu est de 0,9674. La valeur du test de Durbin-Watson est de 0,428, montrant que le terme d'erreur est négativement corrélé.

Tableau XX Résultats de la régression avec le critère du PIB

Variables indépendantes	Coefficients estimés	Erreur standard	T de Student
Indice de souveraineté	-16,6814	19,97	-0,84
Taux de chômage au Québec	790,674	225,8092	3,50
% de députés fédéraux provenant du Québec	-95,20203	54,98491	-1,73
PIB per capita au Canada	1,029972	0,615179	16,74
Constante	-1013,344	3800,92	-0,24

Les deux seules variables indépendantes qui ont un impact significatif sur les dépenses fédérales nettes sont le taux de chômage au Québec et le PIB per capita. Ces deux variables ont une relation positive avec la variable dépendante, c'est-à-dire qu'elles varient dans le même sens.

3.3. CORRECTIONS APPORTÉES AU MODÈLE

Étant donné que nous avons obtenus des R^2 si élevés, nous avons effectué un test de racine unitaire.

En effet, en présence de séries chronologiques, il arrive souvent que les variables ne soient pas stationnaires.

Par exemple, soit le modèle $y_t = \beta_0 + \beta_{1t} + u_t$ où $u_t = \alpha u_{t-1} + \varepsilon_t$

L'hypothèse nulle est alors : $H_0 : \alpha = 1$ pour présence de racine unitaire.

Nous avons procédé au test de Dickey-Fuller (Augmented Dicker-Fuller test) sur la variable dépendante et une tendance de temps à l'aide du logiciel Stata 6.0. La valeur de test pour la régression ayant les dépenses fédérales nettes (critère population) comme variable dépendante est de –1,607. Étant donné que la valeur du test n'excède pas sa valeur critique (-4,288 pour 1%, -3,560 pour 5% et –3,216 pour 10%) nous ne pouvons pas rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle la série comporte une racine unitaire.

Par conséquent, nous avons refait les régressions en corrigeant le modèle, c'est-à-dire en utilisant les variations annuelles des variables, sauf pour les variables de l'indice de souveraineté et de la part des députés fédéraux provenant du Québec.

3.3.1. MODÈLES PARTIELLEMENT CORRIGÉS POUR LA PRÉSENCE D'UNE RACINE UNITAIRE

Le Tableau XXII présente les résultats de la régression utilisant le modèle corrigé pour le critère de la population. Le R^2 obtenu est de 0,3310 et le R^2 ajusté obtenu est de 0,2474. La valeur du « d » de Durbin-Watson est de 1,453, ce qui montre que le terme d'erreur est négativement corrélé.

Tableau XXI Résultat du modèle corrigé critère population

Variables indépendantes	Coefficients estimés	Erreur standard	T de Student
Indice de souveraineté	-7,689309	11,56076	-0,67
ΔTaux de chômage au Québec	513,6212	207,2594	2,48
% de députés fédéraux provenant du Québec	43,58363	24,57676	1,77
ΔPIB per capita au Canada	1,497106	0,4341209	3,45
Constante	-2293,236	1329,233	-1,73

Le Tableau XXII. présente les résultats de la régression utilisant le modèle corrigé pour le critère du PIB. Le R^2 obtenu est de 0,3032 et le R^2 ajusté obtenu est de 0,2161. La valeur du « d » de Durbin-Watson est de 1,392, ce qui montre que le terme d'erreur est négativement corrélé.

Tableau XXII Résultat du modèle corrigé critère PIB

Variables indépendantes	Coefficients estimés	Erreur standard	T de Student
Indice de souveraineté	-8,468637	10,15503	-0,83
ΔTaux de chômage au Québec	444,0196	182,0578	2,44
% de députés fédéraux provenant du Québec	35,17451	21,58835	1,63
ΔPIB per capita au Canada	1,23224	0,381334	3,23
Constante	-1805,532	1167,605	1,55

On remarque tout d'abord que les R^2 diminuent de façon considérable. Ensuite, on remarque que les t de Student des variables du taux de chômage du Québec et de la part des députés fédéraux provenant du Québec sont inférieurs, comparativement au modèle corrigé avec le critère population.

On remarque également que la valeur du « d » de Durbin-Watson augmente, se rapprochant de 2, la valeur critique. Cela est conforme à ce que l'on pourrait s'attendre, étant donné que le fait de mettre les variables en variations annuelles, plutôt qu'en valeur absolue, diminue l'autocorrélation.

3.3.2. MODÈLES CORRIGÉS POUR LA PRÉSENCE D'UNE RACINE UNITAIRE

Finalement, nous avons utilisé un modèle où toutes les variables sont en variations annuelles.

Le Tableau XXIII présente les résultats du modèle où toutes les variables sont en variations annuelles. Le R^2 obtenu est de 0,2694 et le R^2 ajusté obtenu est de 0,1751. La valeur du « d » de Durbin-Watson est de 1,313, ce qui montre que le terme d'erreur est négativement corrélé.

Tableau XXIII Critère population

Variables indépendantes	Coefficients estimés	Erreur standard	T de Student
ΔIndice de souveraineté	-2,2406	14,34339	-0,16
ΔTaux de chômage au Québec	477,2621	216,6635	2,20
Δ% de députés fédéraux provenant du Québec	-15,25728	31,35645	-0,49
ΔPIB per capita au Canada	1,216292	0,4343649	2,80
Constante	-41,17693	401,1733	-0,10

Le Tableau XXIV présente les résultats du modèle où toutes les variables sont en variations annuelles. Le R^2 obtenu est de 0,2397 et le R^2 ajusté obtenu est de 0,1447. La valeur du « d » de Durbin-Watson est de 1,271, ce qui montre que le terme d'erreur est négativement corrélé.

Tableau XXIV Critère PIB

Variables indépendantes	Coefficients estimés	Erreur standard	T de Student
ΔIndice de souveraineté	-0,05764272	12,3942	-0,00
ΔTaux de chômage au Québec	389,236	184,5034	2,11
Δ% de députés fédéraux provenant du Québec	-12,71814	27,07	-0,47
ΔPIB per capita au Canada	0,9677868	0,3748463	2,58
Constante	24,22861	343,344	0,07

3.4. CONCLUSION

En conclusion, ce sont les résultats des modèles corrigés qu'il faut considérer (Tableau XXIII et Tableau XXIV).

Selon ces modèles, seules les variables indépendantes du taux de chômage du Québec et du PIB per capita du Canada ont un impact significatif sur les dépenses fédérales nettes effectuées au Québec.

La souveraineté ou plutôt la menace de souveraineté, mesurée par un indice, ainsi que la représentativité du Québec dans le gouvernement fédéral, mesurée par la part des députés fédéraux dans le parti au pouvoir provenant du Québec n'ont pas d'impact significatif sur les dépenses fédérales nettes effectuées au Québec.

ANNEXE

Année	Population Québec	Population Canada	PIB Québec	PIB Canada
	en milliers	en milliers	en millions	en millions
1961	5259	18238	10608	41253
1962	5371	18583	11574	44755
1963	5481	18931	12297	48059
1964	5584	19290	13645	52653
1965	5685	19644	14970	58050
1966	5781	20015	16641	64943
1967	5864	20378	18017	69834
1968	5928	20701	19195	76285
1969	5985	21001	21080	84006
1970	6013	21297	22484	90367
1971	6156	22026	24271	98630
1972	6195	22285	27217	110124
1973	6235	22560	30928	129196
1974	6291	22875	36342	154290
1975	6352	23209	40944	173893
1976	6420	23518	47697	200296
1977	6455	23793	52211	221358
1978	6463	24036	58122	245526
1979	6489	24277	64939	280309
1980	6528	24593	72220	315245
1981	6569	24900	80765	360494
1982	6601	25202	85468	379734
1983	6625	25456	92056	411160
1984	6654	25702	100583	449249
1985	6690	25942	107604	485139
1986	6734	26204	117321	511796
1987	6805	26550	128628	558106
1988	6860	26895	140939	611785
1989	6948	27379	148429	656190
1990	7021	27791	153299	678135
1991	7081	28120	155134	683239
1992	7155	28542	158357	698544
1993	7229	28941	162093	724960
1994	7287	29251	170148	767506
1995	7290	29606	178346	812460
1996	7300	29672	181560	839064
1997	7302,6	29987	189524	885022
1998	7323,6	30248	197705	915865
1999	7349,7	30499	209490	975913

Source: Statistique Canada

DÉPENSES PERSONNELLES EN BIENS ET SERVICES DE CONSOMMATION
EN MILLIONS DE $

ANNÉE	Canada	QUÉBEC	Ratio dépenses de consommation Québec/Canada
1961	26106	6790	0,26
1962	27961	7408	0,26
1963	29885	7915	0,26
1964	32023	8465	0,26
1965	34698	9148	0,26
1966	37931	9963	0,26
1967	41531	11044	0,27
1968	44870	11523	0,26
1969	48958	12506	0,26
1970	51736	13179	0,25
1971	56172	14143	0,25
1972	62891	15939	0,25
1973	71919	18379	0,26
1974	84109	21304	0,25
1975	97070	24630	0,25
1976	110617	27706	0,25
1977	122282	30504	0,25
1978	136159	33607	0,25
1979	152817	37785	0,25
1980	171793	41831	0,24
1981	196191	45474	0,23
1982	210509	48548	0,23
1983	231452	53409	0,23
1984	251645	58654	0,23
1985	274503	64106	0,23
1986	297478	69618	0,23
1987	322769	75231	0,23
1988	349937	80726	0,23
1989	378933	86099	0,23
1990	399319	89932	0,23
1991	411960	93072	0,23
1992	422515	95652	0,23
1993	436542	98753	0,23
1994	452444	101468	0,22
1995	465970	103733	0,22
1996	482951	108682	0,23
1997	510695	115106	0,23
1998	531169	119905	0,23
1999	560954	125546	0,22

Source: Statistique Canada

BIBLIOGRAPHIE :

Articles

1. P. Boothe, "Closings the books : dividing federal assets and debt if Canada breaks up", *Institut de recherche CD Howe*, 1992.

Ouvrages

1) Chambre de Commerce de la Province de Québec, *Québec, le coût de l'indépendance : une étude sur les conséquences économiques des options constitutionnelles*, 1969.

2) Conseil Économique du Canada, *Aspects économiques des choix constitutionnels*, 1991.

3) Institut de recherche CD Howe, *Pourquoi des bilans différents à propos des dépenses et des recettes fédérales au Québec,* 1977.

4) J. Maxwell et C. Pestiau, *Réalités économiques de la Confédération,* Institut de recherche CD Howe, 1980.

5) R. Boadway et H. Kitchen, *Canadian Tax Policy*, Canadian tax paper # 103, 1999.

6) Scottish Executive, *Government Expenditure and Revenue in Scotland 1999-2000*, 2001.

7) Commission sur le déséquilibre fiscal, *Arrangements financiers intergouvernementaux*, document d'information pour le Symposium international sur le déséquilibre fiscal, 2001.

8) Johnston, J. et Dinardo, J., *Econometric methods*, McGraw Hill, fourth edition ,1997, p.180.

9) Luis Gordo, *The financing arrangements for the regional (autonomous) governments for the period 1997-2001,* Banco de Espana, Documento De Trabajo #0003.

10) L'Association Canadienne d'Études Fiscales, *The National Finances 1984-1985.*

11) John Whalley et Deborah Fretz, L'Association Canadienne d'Études Fiscales, *The economics of the goods and services tax*, 1990.